

**ACTES DE LA 7^{ème} SESSION
DE LA CONFERENCE MINISTERIELLE
(COMHAFAT)**

25 – 27 juillet 2007, Abidjan, Côte d'Ivoire



•• TABLE DES MATIERES ••

CEREMONIE D'OUVERTURE

- Discours de bienvenue de S.E.M. ALPHONSE DOUATI, Ministre de la Production Animale et des Ressources Halieutiques de la République de Côte d'Ivoire, Président en exercice de la COMHAFAT
- Discours d'ouverture de S.E.M. ANTOINE BOHOUN BOUABRE, Ministre d'Etat, de plan et de Développement de Côte d'Ivoire

DOCUMENTS DE TRAVAIL

- Ordre du jour
- Ordre du jour annoté
- Programme de travail
- Rapport final de la Réunion des Experts

RAPPORT FINAL

DECLARATIONS DES CHEFS DE DELEGATIONS

CEREMONIE DE CLOTURE

- Déclaration de la 7^{ème} session
- Motion de remerciements
- Discours de clôture de S.E.M. le Ministre de la Production Animale et des Ressources Halieutiques de la Côte d'Ivoire

ANNEXES

- Liste des documents
- Rapport de la 6^{ème} Réunion du Bureau de la COMHAFAT
- Discours d'ouverture de la réunion des Experts
- Rapport d'activités du Secrétariat Permanent
- Rapport d'activités du REFMA
- Rapport d'activités du RAFISMER

LISTE DES PARTICIPANTS

•••• DISCOURS DE S.E. DR DOUATI ALPHONSE ••••**MINISTRE DE LA PRODUCTION ANIMALE ET DES RESSOURCES
HALIEUTIQUES DE COTE D'IVOIRE
PRESIDENT DE LA COMHAFAT**

Excellence Monsieur le Ministre du Plan et de Développement,
Mesdames et Messieurs les Présidents des institutions,
Mesdames, Messieurs les Ministres et Chefs de Délégation,
Mesdames, Messieurs les Ambassadeurs et Représentants des Organisations Internationales,
Monsieur le Secrétaire Permanent de la COMHAFAT,
Distingués invités,
Mesdames et Messieurs.

Je suis particulièrement heureux de prendre la parole, devant cette auguste assemblée d'hommes et de femmes distingués, à l'occasion de cette sympathique cérémonie d'ouverture de la 7^{ème} Session de la Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique (COMHAFAT).

En ma qualité de Ministre en charge des Ressources Halieutiques du pays hôte, vous me permettez donc, au nom du Président de la République, Son Excellence Monsieur Laurent GBAGBO, du Premier Ministre, Son Excellence Monsieur SORO KIGBAFORI Guillaume, et en mon nom propre, d'exprimer ma profonde gratitude et mes sincères remerciements à toutes les Délégations qui ont accepté de venir à Abidjan, afin de prendre part à la présente Session. A tous nos invités je dis Akwaba!

Je suis d'autant plus heureux que c'est la première fois de mémoire de la COMHAFAT, qu'un si grand nombre de Ministres se réunissent lors d'une Conférence Ministérielle. En effet, nous atteignons le nombre de 8 Ministres pour participer à cette réunion. Soyez remerciés pour l'intérêt que vous portez à la Côte d'Ivoire.

C'est le lieu de rendre un vibrant hommage au Royaume du Maroc pour son appui technique et financier à l'organisation de la présente Session.

Je voudrais également féliciter les membres du Bureau et le Secrétariat Permanent pour les actions menées dans le cadre des orientations stratégiques de la COMHAFAT et, surtout pour la qualité des actions qu'ils mènent dans le cadre de la dynamisation de notre organisation.

Il me plaît de saluer la remarquable participation de nos partenaires au développement dont la présence effective à cette Session nous réjouit à plus d'un titre. En effet, cette participation qui est un gage de soutien pour notre Conférence, témoigne de l'importance qu'ils accordent au secteur de la pêche et à la gestion durable des ressources marines, enjeux majeurs pour la Communauté Internationale.

A l'image des pêcheries mondiales, les ressources halieutiques des pays Africains sont soumises à une forte pression de pêche de la part des flottilles artisanales et industrielles de la région, mais également des flottilles étrangères pêchant avec ou sans autorisation. Il convient d'ajouter la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

Cette intensification de l'effort de pêche sur les ressources biologiques a des conséquences désastreuses aussi bien sur le niveau des stocks, que sur les conditions de vie des populations côtières et partant sur les économies de nos Etats.

Ce constat m'amène à encourager fortement nos Etats à s'approprier pleinement des initiatives de la FAO et de celles des autres organisations pour assurer une gestion rationnelle et une exploitation responsable de nos pêcheries et garantir ainsi la durabilité de nos ressources.



CEREMONIE D'OUVERTURE

**Mesdames, Messieurs les Ministres et Chefs de Délégations,
Honorables invités,**

Lors de la 6^{ème} Session tenue à Rabat au Maroc, les Etats membres s'étaient engagés par le biais de la COMHAFAT, à mener un certain nombre d'actions contenues dans un document intitulé «la déclaration de Rabat»; il s'agissait notamment :

- de la mise en œuvre du Code de Conduite pour une Pêche Responsable de la FAO;
- de l'amélioration du suivi, contrôle et surveillance des pêches;
- du renforcement de la recherche halieutique et de la coopération entre les instituts de recherches;
- de la prise de mesures urgentes par les Etats membres pour ratifier ou adhérer à la convention;
- du renforcement des capacités humaines et institutionnelles des Etats membres;
- de la coopération dans le domaine de l'amélioration de la qualité, de la promotion du commerce régional et international des produits de pêche, etc.

La concrétisation de ces actions s'est faite grâce à l'appui de nos partenaires traditionnels et l'engagement des parties contractantes à œuvrer pour l'affirmation du secteur des pêches qui s'impose désormais comme un levier économique porteur de croissance, d'espoir et capable de contribuer à la réduction de la pauvreté.

C'est ainsi qu'au cours du mandat qui a été confié à mon pays, la formation et la recherche ont occupé une place prépondérante dans la traduction de nos objectifs en réalisations concrètes, aussi bien dans l'intérêt des pays membres que de nos partenaires.

Nous n'avons cessé, un seul instant, d'initier des réunions de concertations entre différentes parties, en l'occurrence avec le Maroc, pays siège, pour trouver les voies et moyens pour hisser notre organisation au rang d'organisation internationale crédible.

C'est dans le même esprit que nous avons, entre autres initiatives, sollicité la signature d'un accord de siège avec le gouvernement du Royaume du Maroc. Cette démarche suit son cours, et nous espérons ainsi dans un proche avenir doter notre organisation d'un siège et d'un statut particulier du Secrétariat.

Outre ces activités, une réunion du Bureau de la Conférence a été organisée à Abidjan du 21 au 22 Juillet 2006. Cette assise a permis de faire le point des actions menées et de préparer la septième Session qui nous rassemble aujourd'hui.

**Mesdames et Messieurs les Ministres et Chefs de délégations,
Distingués Invités,**

La pêche est l'une des activités qui permet de répondre aux besoins alimentaires de plus en plus croissants de nos pays.

A cet égard, les produits halieutiques, en tant que source de protéines animales, revêtent une importance capitale. Leur approvisionnement devrait être garanti et pérennisé. A ce titre, le développement durable du secteur halieutique doit être une préoccupation majeure pour nos Etats.

Dans ce sens, il convient de conférer à la pêche un rôle de premier plan, car elle offre aux communautés des pêcheurs, particulièrement aux couches vulnérables, des moyens d'existence durables en terme de revenus.

En conséquence, l'utilisation du Code de Conduite pour une Pêche Responsable (CCPR) comme outil de promotion des pratiques responsables en matière de pêche, va dans le sens du renforcement de la bonne gouvernance et doit être encouragée de manière à faire l'objet d'une attention particulière dans nos actions. A ce jour il nous revient que peu de pays ont répondu aux questionnaires relatifs au Code de Conduite pour une Pêche Responsable.

Cette gestion durable des ressources halieutiques ne peut être pérenne que si l'on associe la surveillance et le contrôle de nos eaux contre la pêche clandestine et illicite.

Concernant les travaux de la présente Session, je voudrais insister sur l'urgence d'évaluer le chemin parcouru pour y apporter les améliorations indispensables. Dans cet ordre d'idées, il est hautement souhaitable que nous puissions nous attarder sur l'article 18 de notre convention qui a fait l'objet d'une étude et dont nous attendons beaucoup les recommandations.

De même, la mise en synergie des actions de surveillance de nos eaux, doit être un des axes majeurs de la coopération au sein de la COMHAFAT.

Même si les défis à relever sont importants et nombreux, je suis persuadé qu'à l'issue de nos travaux, une réponse adéquate sera apportée à toutes les questions qui seront soulevées, eu égard à la qualité de l'expertise des participants, et à notre volonté politique commune. C'est l'occasion pour moi également, de féliciter nos experts pour l'excellent travail qui nous est soumis.

**Mesdames et Messieurs les Ministres et Chefs de délégations,
Distingués Invités
Mesdames et Messieurs,**

Je ne terminerai pas mon propos sans réitérer mes remerciements aux Hautes Autorités ivoiriennes et étrangères, à nos partenaires et aux organisations internationales pour tout le précieux appui qu'ils ne cessent d'apporter à notre Conférence.

**Vive la coopération régionale en matière de pêche.
Je vous remercie de votre bienveillante attention.**

●●● **ALLOCUTION D'OUVERTURE PRONONCEE PAR MONSIEUR PAUL** ●●●
ANTOINE BOHOUN BOUABRE

**MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT
DE COTE D'IVOIRE**

Monsieur le Président de la COMHAFAT,
Messieurs les Ministres en charge de la Pêche,
Excellence Mesdames, Messieurs les Ambassadeurs et Chefs de Missions Diplomatiques,
Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations Internationales,
Mesdames et Messieurs les Chefs de Délégations,
Monsieur le Secrétaire Permanent de la COMHAFAT,
Mesdames et Messieurs les Représentants des pays amis,
Mesdames et Messieurs les Experts,
Honorables Délégués et Observateurs,
Mesdames et Messieurs,

Le Premier Ministre pour des raisons de calendrier chargé n'a pu honorer le rendez-vous avec votre Conférence. Il m'a fait l'honneur de le représenter et c'est en son nom que je suis heureux de prendre la parole ce matin.

Mesdames et Messieurs,

Au nom du Président de la République, au nom du Premier Ministre et au nom de l'ensemble du Gouvernement ivoirien, permettez-moi de saluer avec tous le respect qui leur est dû, les états Membres de la COMHAFAT. Vos Etats, tous les Etats Membres de cette organisation ont fait confiance à la Côte d'Ivoire d'arbitrer la présente Session. Je leur adresse les remerciements des autorités ivoiriennes et du peuple de Côte d'Ivoire.

A ce stade de mon propos, permettez-moi, de joindre ma voix à celle de ceux qui m'ont précédé pour souhaiter le bienvenue en Côte d'Ivoire à tous les Ministres et leurs Délégations. Je vous souhaite un bon séjour en Côte d'Ivoire. Et en marge des travaux de votre Conférence, j'espère que vous saurez profiter de l'hospitalité des ivoiriens et de la cité lagunaire d'Abidjan pour découvrir les multiples richesses de notre métropole.

Mesdames et Messieurs,

Au moment où notre pays est entrain de négocier un virage important sur la voie de sortie de crise, vous imaginez le bonheur des autorités ivoiriennes d'accueillir autant d'éminentes personnalités gouvernementales venues d'ici et d'ailleurs. Votre présence en Côte d'Ivoire en ce moment précis vous offre l'occasion d'être des témoins des préparatifs de la cérémonie du bûcher de la paix à Bouaké.

Vous avez déjà noté, j'en suis convaincu, que les efforts consentis par tous les leaders Africains pour ramener la paix en Côte d'Ivoire n'ont pas été vains. Ils sont couronnés du succès de l'accord de Ouagadougou. Je saisis alors l'opportunité de cette cérémonie pour renouveler la reconnaissance du Gouvernement et du peuple ivoirien à tous les souverains, Chefs d'Etats qui, à divers degrés, ont aidé à la résolution de la crise

Permettez -moi par ailleurs de joindre ma voix à celle du Ministre Douati, Président en exercice de la COMHAFAT, pour adresser mes remerciements à l'ensemble des partenaires au développement qui soutiennent notre organisation.

Je suis également autorisé, Monsieur le Ministre représentant du Royaume Chérifien, de vous prier de transmettre à sa Majesté le Roi MOHAMED VI, les remerciements du Président Laurent GBAGBO, pour la part prépondérante du Maroc dans le succès de la présente conférence.

Pour revenir à l'objet de votre rencontre, vous avez bien compris que ce n'est pas à vous les spécialistes de la question, que je m'évertuerai à dire l'importance de la sécurité alimentaire. Je voudrais cependant rappeler que la sécurité alimentaire contribue significativement à la pérennisation de la Nation et de l'Etat. C'est le sens de l'obligation de l'état de veiller à la satisfaction des besoins nutritionnels des populations en ressources animales, halieutiques mais aussi végétales.

Mesdames et Messieurs,

Tels que énoncés, les objectifs de la COMHAFAT, sont à l'évidence nobles. C'est pourquoi, me semble t-il, leur réalisation sera d'une aide inestimable pour tous les pays Africains, et constitue un réel motif d'espérance pour les populations, pour nos populations.

La déclaration de Rabat en 1989 a représenté une prise de conscience Africaine de l'importance des ressources Halieutiques.

Cette déclaration a donné l'occasion aux Etats de la région de manifester leur volonté commune de renforcer les liens de coopération halieutique et d'harmoniser leur politique en matière de recherche, de formation, de surveillance et de gestion durable des ressources halieutiques.

A vous Mesdames et Messieurs les experts de la COMHAFAT, je voudrais rappeler que l'Afrique toute entière compte sur vous, Je veux dire l'Afrique riveraine de l'Océan atlantique, mais aussi l'Afrique de (hinterland) ont besoin de votre expertise pour apporter les meilleurs réponses ai lancinant problème du déficit en ressources alimentaires du continent.

Comme c'est malheureusement le cas de la plupart des organisations en Afrique, la COMHAFAT connaît certainement des difficultés qui nuisent à son éclosion totale.

Je formule alors le vœu que cette 7^{ème} Session soit une opportunité pour faire un bond qualitatif dans l'évolution de notre organisation.

En raison de l'importance du secteur de la Pêche dans les économies de nos pays en développement, la gestion durable des ressources halieutiques que vous projetez constitue une préoccupation majeure, voire un défi pour l'ensemble des pays riverains de l'océan atlantique.

Aussi, je voudrais redire l'engagement du Gouvernement ivoirien d'apporter un soutien sans faille aux résultats et recommandations de vos travaux.

C'est sur cette note que je déclare ouverte, la 7^{ème} Session de la Conférence Ministérielle de la Coopération Halieutique entre les Pays Africains riverains de l'Océan Atlantique (COMHAFAT).

Je vous remercie.



DOCUMENTS DE TRAVAIL

•• ORDRE DU JOUR ••

1-	Ouverture de la réunion
2-	Election du Président et les autres membres du Bureau
3-	Adoption de l'ordre du jour
4-	Rapport du Président sortant
5-	Rapport de la réunion des Experts
6-	Déclarations des Chefs de Délégations
7-	Présentation des exposés thématiques
8-	Autres questions
9-	Lieu et date de la prochaine Session
10-	Adoption du rapport final de la Septième Session de la Conférence
11-	Clôture de la réunion de la septième Session de la Conférence.

●●● ORDRE DU JOUR ANNOTE ●●●

Point 1: Ouverture de la réunion

La Session de la Conférence sera ouverte le vendredi 27 juillet 2007 à 9H30 heures par le Président sortant de la COMHAFAT, son Excellence Dr Alphonse Douati, Ministre de la Production Animale et des Ressources Halieutiques de la Côte d'Ivoire.

Point 2: Election du Bureau

2.1- Election du Président

La réunion est invitée à élire un Président qui dirigera ses travaux.

2.2- Election des autres membres du Bureau

La réunion est invitée à élire 4 Vice-Présidents et un Rapporteur

Point 3: Adoption de l'ordre du jour

La réunion est invitée à examiner et à adopter l'ordre du jour provisoire consigné dans le document CONF. 7/4

Point 4: Rapport du Président sortant de la Conférence

Le Président sortant soumettra un rapport à la 7^{ème} Session de la Conférence Ministérielle, dans lequel il rendra compte des différentes actions menées dans le cadre du suivi de la 6^{ème} Session tenue à Rabat, Maroc du 12 au 14 juillet 2005.

Le Président fait part à la Conférence des Ministres des démarches entreprises pour promouvoir les objectifs de la Conférence et leurs réalisations. Il rappelle les recommandations de la 6^{ème} Session de la Conférence et indique l'état d'avancement de leur mise en oeuvre sur la base de la 6^{ème} réunion du Bureau de la Conférence tenue à Abidjan, Côte d'Ivoire du 19 au 21 juillet 2006, consigné dans le document CONF.7/B.6/RAP-F.

La réunion est invitée à prendre note du rapport du Président et à l'adopter.

Point 5: Rapport de la réunion des Experts

La réunion des Experts a eu lieu à Abidjan en Côte d'Ivoire du 25 au 26 juillet 2007. A l'issue de ses travaux, la réunion a adopté un rapport dans lequel sont consignés les résultats des débats des participants, ainsi que les recommandations relatives aux diverses questions traitées.

La réunion des Ministres est invitée à examiner et à adopter le rapport de la réunion des Experts et à faire, le cas échéant, les observations et/ou les recommandations qu'elle jugerait utiles.

Point 6: Déclarations des Chefs de Délégations

Les Chefs de Délégations sont invités à faire des déclarations.

Point 7: Présentations thématiques

Un exposé thématique sera présenté.

Point 8: Autres Questions

Les membres de la Conférence des Ministres et les observateurs sont invités, à soumettre toutes autres questions, pour examen et appréciation de la réunion.

Point 9: Lieu et date de la prochaine Session

Le lieu et la date de la prochaine Session seront définis suite aux propositions des différents pays membres de la COMHAFAT.

Point 10: Adoption du rapport de la réunion

La réunion adoptera un rapport à la fin de ses travaux.

Point 11: Clôture de la réunion

La clôture de la réunion sera précédée par la prononciation de la déclaration de la 7^{ème} Session de la Conférence et d'une motion spéciale de remerciements.

Le Président en exercice de la Conférence prononce l'allocution de clôture de la réunion de la Septième Session de la Conférence.

•• PROGRAMME DE TRAVAIL ••**Vendredi 27 Juillet 2007**

- ▶ 9 H 30 Cérémonie d'ouverture de la réunion
- ▶ 10 H 00 - 10 H 30 Cocktail d'ouverture
- ▶ 10 H 30 - 10H 45 Election du Président et les autres membres du bureau
- ▶ 10 H 45 - 11H 00 Adoption de l'ordre du jour
- ▶ 11 H 00 - 11H 30 Rapport du Président sortant
- ▶ 11 H 30 - 12H 30 Examen et adoption du rapport de la réunion des Experts
- ▶ 12 H 30 - 14 H 00 Pause déjeuner
- ▶ 14 H 30 - 15H 30 Déclarations des Chefs de Délégations
- ▶ 15 H 30 - 16H 45 Présentations des exposés thématiques
- ▶ 16 H 45 - 17H 00 Autres question
- ▶ 17 H 00 - 17H 15 Lieu et date de la prochaine session
- ▶ 17 H 15 - 18H 00 Pause pour les participants (Rédaction du rapport de la réunion)
- ▶ 18 H 00 - 18H 15 Lecture et adoption du rapport final de la septième session de la Conférence
- ▶ 18 H 15 - 18H 30 Clôture de la réunion de la septième Session de la Conférence

●●● RAPPORT DES EXPERTS ●●●

1. La Réunion des Experts de la septième Session de la Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique (COMHAFAT), s'est tenue à Abidjan, Côte d'Ivoire, du 25 au 26 juillet 2007, à l'aimable invitation du Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire.

2. Ont pris part à la Réunion les représentants des Pays membres suivants: Angola, Bénin, Cameroun, Cap Vert, République Démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Maroc, Mauritanie, Namibie, Sao Tomé et Principe, Sénégal, Sierra Léone et Togo.

3. Le Mali, le Japon et les Organisations internationales, régionales et sous-régionales, ainsi que les Institutions suivantes, ont assisté à la Réunion en qualité d'observateurs:

- Fondation pour la Coopération Internationale en matière de Pêche (OFCF) du Japon.
- Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)
- Commission Sous Régionale des Pêches (CSRP)
- Organisation intergouvernementale d'Information et de Coopération pour la Commercialisation des produits de la Pêche en Afrique (INFOPECHE)
- Comité sous Régional des Pêches du Golf de Guinée Centre-Ouest (CPCO)
- Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)
- Banque Mondiale (BM)
- Japan Tuna Fisheries Cooperative Association
- Commission Européenne (CE)
- Centre National de Recherche Agronomique de Côte d'Ivoire (CNRA-CI)

4. La liste des participants est jointe en annexe.

5. La séance d'ouverture de la Réunion a été présidée par son Excellence Dr DOUATI Alphonse, Ministre de la Production Animale et des Ressources Halieutiques de la République de Côte d'Ivoire.

6. Au nom du comité d'organisation, Dr DJOBO Anvra Jeanson, Président dudit comité a souhaité la traditionnelle AKWABA, entendu la bienvenue en Côte d'Ivoire, à tous les participants à la réunion des Experts de la Septième Session de la Conférence Ministérielle sur la coopération Halieutique entre les Etats Riverains de l'Océan Atlantique. Il a adressé le salut fraternel à tous les pays membres et les remerciements sincères de son pays à la Communauté Internationale et à tous les bailleurs de fonds ainsi qu'aux opérateurs économiques du secteur de la pêche qui ont bien voulu montrer leur savoir faire en participant à la foire exposition «Expo – COMHAFAT 2007».

7. Dans son allocution d'ouverture, Monsieur le Ministre, Docteur DOUATI Alphonse s'est réjoui de la solidarité manifestée par l'ensemble des pays membres à l'endroit de son pays, la Côte d'Ivoire en ces temps de sortie de crise en participant massivement à cette 7^{ème} Session de la COMHAFAT. Il a par ailleurs exprimé à toutes les Délégations, la profonde gratitude et les sincères remerciements de Son Excellence Monsieur Laurent GBAGBO, Président de la République de Côte d'Ivoire et Monsieur SORO Guillaume, Premier Ministre. Il a aussi rendu hommage à toute la Communauté Internationale et aux bailleurs de fonds pour toutes les initiatives tendant à appuyer le secteur des pêches.

Monsieur le Ministre Docteur DOUATI Alphonse a rappelé à l'ensemble des participants que les centres d'intérêt de tous les pays de la COMHAFAT sont portés sur des problèmes communs qui ont trait à l'aménagement durable des pêches, la formation des acteurs à tous les niveaux, la dynamisation de la recherche halieutique, le contrôle et la surveillance des pêches et la réussite de la politique de réduction des pratiques dangereuses, illicites et non conventionnelles. Il a terminé en invitant les Experts à soumettre à l'analyse de la Conférence des Ministres des recommandations et des réflexions pertinentes susceptibles de garantir un avenir certain à la COMHAFAT, notamment à travers des propositions concrètes relatives à la mise en œuvre de l'article 18 de notre Convention.

8. La Réunion a adopté l'ordre du jour suivant:

- Ouverture de la Réunion
- Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
- Rapport d'activité du Secrétariat Permanent
- Rapport des recommandations de la sixième Session de la COMHAFAT
 - Renforcement de la formation maritime
 - Développement de la recherche scientifique
 - Promotion d'une pêche responsable
 - valorisation et promotion du commerce des produits de la pêche
- Situation de ratification / Adhésion / Acceptation de la Convention régionale relative à la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique
- Relations de coopération et de collaboration de la COMHAFAT avec les Etats et les organisations internationales, régionales et sous régionales
- Modalités de mise en application de l'article 18 de la Convention Régionale sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique
- Ouverture de la COMHAFAT aux pays sans littoral
- Lieu et date de la huitième Session
- Questions diverses
- Lecture et adoption du rapport de la Réunion
- Clôture de la Réunion.

●●● RAPPORT D'ACTIVITES DU SECRETARIAT PERMANENT ●●●

9. Après avoir rappelé les principaux objectifs de la Conférence, le Secrétaire Permanent a informé la réunion des actions menées ainsi que des moyens mobilisés pour la réalisation des objectifs (voir rapport joint en annexe). Dans ce cadre, il a exprimé au nom du Secrétariat Permanent, ses vifs remerciements au Président en exercice, aux Etats membres, ainsi qu'à tous les partenaires techniques et financiers, notamment la France, le Japon, la Norvège, la FAO, l'OFCE.

10. Le Secrétaire Permanent a présenté à la Réunion l'ensemble des activités qui ont été concrètement menées. Il s'agit notamment:

- du développement de la formation maritime ;
- de la dynamisation de la recherche halieutique ;
- de l'amélioration des moyens de communication ;
- et de la représentation de la Conférence dans les rencontres régionales et internationales.

11. La réunion a pris bonne note du rapport d'activités et a noté avec satisfaction les réalisations accomplies par le Secrétaire Permanent, malgré la faiblesse des moyens mis à sa disposition.

12. Certains Etats membres ont insisté sur la nécessité pour la Conférence d'accorder une plus grande importance à des questions d'actualité qui préoccupent particulièrement les pays. Il s'agit, entre autres, des questions liées à la formation en matière de pêche et à la recherche halieutique.

13. La Réunion des Experts tout en soulignant les difficultés liées à la circulation d'information du secrétariat Permanent vers les Etats membres, a adressé ses félicitations au Secrétariat Permanent, au Bureau et à l'ensemble des partenaires de la Conférence pour les initiatives prises et les activités réalisées pour le renforcement de la coopération halieutique entre les Etats membres depuis la 6^{ème} Session tenue à Rabat en juillet 2005.

14. La Réunion a remercié le Royaume du Maroc pour l'appui constant et multiforme au Secrétariat Permanent.

8. La Réunion a adopté l'ordre du jour suivant:

- Ouverture de la Réunion
- Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
- Rapport d'activité du Secrétariat Permanent
- Rapport des recommandations de la sixième Session de la COMHAFAT
 - Renforcement de la formation maritime
 - Développement de la recherche scientifique
 - Promotion d'une pêche responsable
 - valorisation et promotion du commerce des produits de la pêche
- Situation de ratification / Adhésion / Acceptation de la Convention régionale relative à la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique
- Relations de coopération et de collaboration de la COMHAFAT avec les Etats et les organisations internationales, régionales et sous régionales
- Modalités de mise en application de l'article 18 de la Convention Régionale sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique
- Ouverture de la COMHAFAT aux pays sans littoral
- Lieu et date de la huitième Session
- Questions diverses
- Lecture et adoption du rapport de la Réunion
- Clôture de la Réunion.

●●● RAPPORT D'ACTIVITES DU SECRETARIAT PERMANENT ●●●

9. Après avoir rappelé les principaux objectifs de la Conférence, le Secrétaire Permanent a informé la réunion des actions menées ainsi que des moyens mobilisés pour la réalisation des objectifs (voir rapport joint en annexe). Dans ce cadre, il a exprimé au nom du Secrétariat Permanent, ses vifs remerciements au Président en exercice, aux Etats membres, ainsi qu'à tous les partenaires techniques et financiers, notamment la France, le Japon, la Norvège, la FAO, l'OFCE.

10. Le Secrétaire Permanent a présenté à la Réunion l'ensemble des activités qui ont été concrètement menées. Il s'agit notamment:

- du développement de la formation maritime ;
- de la dynamisation de la recherche halieutique ;
- de l'amélioration des moyens de communication ;
- et de la représentation de la Conférence dans les rencontres régionales et internationales.

11. La réunion a pris bonne note du rapport d'activités et a noté avec satisfaction les réalisations accomplies par le Secrétaire Permanent, malgré la faiblesse des moyens mis à sa disposition.

12. Certains Etats membres ont insisté sur la nécessité pour la Conférence d'accorder une plus grande importance à des questions d'actualité qui préoccupent particulièrement les pays. Il s'agit, entre autres, des questions liées à la formation en matière de pêche et à la recherche halieutique.

13. La Réunion des Experts tout en soulignant les difficultés liées à la circulation d'information du secrétariat Permanent vers les Etats membres, a adressé ses félicitations au Secrétariat Permanent, au Bureau et à l'ensemble des partenaires de la Conférence pour les initiatives prises et les activités réalisées pour le renforcement de la coopération halieutique entre les Etats membres depuis la 6^{ème} Session tenue à Rabat en juillet 2005.

14. La Réunion a remercié le Royaume du Maroc pour l'appui constant et multiforme au Secrétariat Permanent.

Promotion d'une pêche responsable

29. La réunion a abordé le sujet relatif à la promotion de l'application du code de conduite pour une pêche responsable dans les pays de la COMHAFAT. A cet effet, il a été demandé aux pays de faire parvenir les réponses aux fiches questionnaires élaborées par le Secrétariat Permanent afin de faire le point sur le niveau de la mise en œuvre des mesures prescrites par ce code.

30. S'agissant de l'idée de surveillance des activités de pêche par satellite, les participants ont suivi avec attention l'exposé qui a été fait à ce sujet. Cette idée de projet consiste en la mise en place d'un système de surveillance satellitaire des navires de pêches par l'utilisation de balises de localisation. Certains Etats de la sous-région ont déjà mis en œuvre ce système plus connu sous la dénomination Vessel Monitoring System (VMS).

31. Compte tenu des objectifs visés par cette proposition, la réunion recommande sa poursuite en attendant l'obtention de l'avis définitif des Etats. Par ailleurs, les participants ont demandé que tous les documents relatifs à ce système de surveillance satellitaire des activités des pêches leur soient transmis dans les meilleurs délais.

Valorisation et promotion du commerce des produits de la pêche

32. les participants ont suivi avec beaucoup d'intérêts, les exposés présentés par le Président de l'Association Africaine des Importateurs Exportateurs de Produits de la Pêche (AFIEX) et le Directeur de l'organisation intergouvernementale d'information et de coopération pour la commercialisation des produits de pêche en Afrique (INFOPECHE), respectivement sur la promotion du commerce et la valorisation des produits de la pêche.

33. les participants ont apprécié la pertinence de ces thèmes dans la mesure où la valorisation apporte une valeur ajoutée aux produits de la pêche y compris ceux qui présentent une faible valeur marchande à l'état brut.

34. Les participants expriment leur soutien pour la réalisation 2008 de la Bourse Halieutique Africaine (BHA) et recommandent au Président de l'AFIEX d'entreprendre les démarches nécessaires pour la mise en place de cette bourse en concertation avec la présidence de la COMHAFAT. En outre, les participants ont accueilli avec satisfaction le projet d'organisation du Seafood Africain et demande au Président de l'AFIEX d'étudier les possibilités de sa réalisation dans les deux années à venir toujours en concertation avec la Présidence.

●●●● MODALITES DE MISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 18 ●●●● DE LA CONVENTION REGIONALE SUR LA COOPERATION ENTRE LES ETATS AFRICAINS RIVERAINS DE L'OCEAN ATLANTIQUE

35. Cet important point a fait l'objet d'une étude par un consultant. En l'absence de ce consultant, le document a été présenté par le Secrétariat Permanent de la COMHAFAT.

36. Ce document a suscité d'intenses et fructueux débats au sein des participants en raison de son contenu qui traite des mécanismes de financement des fonds régionaux, des régimes financiers et du statut du personnel de la COMHAFAT

37. Tenant compte de l'importance du sujet, des insuffisances relevées dans le document sur un certain nombre de points essentiels et surtout de la volonté réitérée du Royaume du Maroc de continuer à soutenir le fonctionnement du Secrétariat Permanent de la COMHAFAT, les participants recommandent aux Ministres de donner mandat au bureau et au Secrétariat Permanent de la COMHAFAT pour diligenter un groupe de travail technique afin d'approfondir et de finaliser les questions précédentes sur la base de l'étude.

38. Le Royaume du Maroc s'est proposé d'abriter les travaux de ce groupe de travail.

●●●● OUVERTURE DE LA COMHAFAT AUX PAYS SANS LITTORAL ●●●●

39. La réunion tout en approuvant la proposition d'ouverture de la COMHAFAT aux pays sans littoral, demande la modification de l'article 1 de la convention.

40. La réunion a salué la volonté du Mali d'être le premier pays sans littoral à vouloir adhérer à la COMHAFAT. A cet effet, la réunion recommande à la Conférence des Ministres d'examiner favorablement la demande d'adhésion de ce pays.

●●●● SITUATION DE RATIFICATION / ADHESION / ACCEPTATION ●●●● DE LA CONVENTION REGIONALE RELATIVE A LA COOPERATION HALIEUTIQUE ENTRE LES ETATS AFRICAINS RIVERAINS DE L'OCEAN ATLANTIQUE

41. La situation de ratification, d'adhésion, et d'acceptation de la Convention Régionale sur la coopération halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique a été examinée par la Réunion. A cet effet, le Secrétariat Permanent de la Conférence a présenté la liste des Etats membres ayant signé, ratifié ou adhéré à la Convention.

42. La Réunion a été informée des démarches déjà amorcées par la Mauritanie, le Togo, le Cameroun, le Ghana et la Namibie pour accomplir les formalités de ratification ou d'adhésion.

43. La réunion a demandé au Président d'inviter une nouvelle fois les Etats de la Conférence qui ne l'ont pas encore fait à ratifier, accepter ou à adhérer à la convention.

●●●● RELATIONS DE COOPERATION ET DE COLLABORATION ●●●● DE LA COMHAFAT AVEC LES ETATS ET LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES, REGIONALES ET SOUS REGIONALES

44. La réunion note avec satisfaction les efforts entrepris par la COMHAFAT pour renforcer les relations de coopération et de collaboration entretenues jusqu'ici avec les Etats, les organisations internationales, régionales et sous - régionales et encourage le Secrétariat Permanent à développer davantage cette coopération pour faire bénéficier l'ensemble de la zone COMHAFAT en matière de formation et de recherche.

45. S'agissant du renforcement de la coopération avec les organisations sous-régionales, la réunion demande à la Présidence et au bureau de prendre les initiatives nécessaires pour développer des synergies avec la Commission Sous-régionale des Pêches (CSRP), le Comité Régional des Pêches du golfe de guinée (COREP) et le Comité des Pêches du golfe de guinée Centre-Ouest (CPCO) à travers un plan de travail prenant en compte les projets et programmes sous -régionaux et régionaux.

●●●● LIEU ET DATE DE LA HUITIEME SESSION ●●●●

46. La Réunion a recommandé de soumettre ce point à la Conférence des Ministres.

●●●● QUESTIONS DIVERSES ●●●●

47. La réunion propose à la Conférence des Ministres la reconduction de la République de Côte d'Ivoire pour un deuxième mandat à la Présidence du Bureau de la COMHAFAT.

●●●● LECTURE ET ADOPTION DU RAPPORT DE LA REUNION ●●●●

48. la réunion a adopté le rapport final de ces travaux.

●●●● CLOTURE DE LA REUNION ●●●●

49. Le Président de la réunion a déclaré clos les travaux des Experts.



RAPPORT FINAL

1. La Septième Session de la Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique "COMHAFAT" s'est tenue à Abidjan, le 27 juillet 2007, à l'aimable invitation du Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire. La réunion des Ministres a été précédée d'une réunion des Experts les 25 et 26 juillet 2007.

2. Ont pris part à la Conférence, les représentants des Pays membres suivants: Angola, Bénin, Cameroun, Cap Vert, République Démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Maroc, Mauritanie, Namibie, Sao Tomé et Principe, Sénégal, Sierra Leone et Togo.

3. Le Mali, le Japon et les Organisations internationales, régionales et sous-régionales, ainsi que les Institutions suivantes, ont assisté à la Réunion en qualité d'observateurs:

- Fondation pour la Coopération Internationale en matière de Pêche (OFCF) du Japon.
- Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)
- Commission Sous Régionale des Pêches (CSRP)
- Organisation intergouvernementale d'Information et de Coopération pour
- la Commercialisation des produits de la Pêche en Afrique (INFOPECHE)
- Comité sous régional des Pêches du Golf de Guinée Centre-Ouest (CPCO)
- Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)
- Banque Mondiale (BM)
- Japan Tuna Fisheries Cooperative Association
- Commission Européenne (CE)
- Centre National de Recherche Agronomique de Côte d'Ivoire (CNRA-CI)

4. La liste des participants est jointe en annexe.

5. La séance d'ouverture solennelle de la réunion a été présidée par Monsieur Paul Antoine Bohoun BOUABRE, Ministre d'Etat, Ministre du Plan et du Développement, représentant Son Excellence Monsieur SORO Kigbafori Guillaume, Premier Ministre de la République de Côte d'Ivoire.

6. Au nom du comité d'organisation et en son nom personnel, Dr DOUATI Alphonse, Ministre de la Production Animale et des Ressources Halieutiques de la République de Côte d'Ivoire, Président en exercice de la COMHAFAT, a adressé les mots de remerciements à l'endroit de Son Excellence Monsieur Laurent GBAGBO, Président de la République de Côte d'Ivoire et son Premier Ministre, Monsieur SORO Kigbafori Guillaume pour les efforts consentis au plan politique et financier pour permettre l'organisation de cette septième session de la COMHAFAT. Ses vifs remerciements vont également à l'endroit de Sa Majesté le Roi MOHAMMED VI pour son appui intense et constant depuis la création de la COMHAFAT. Il a enfin adressé le salut fraternel du peuple de Côte d'Ivoire à tous les pays membres et les remerciements sincères de son pays à la Communauté Internationale, à tous les bailleurs de fonds, ainsi qu'aux opérateurs économiques du secteur de la pêche qui ont bien voulu montrer leur savoir faire en participant à la foire exposition «Expo – COMHAFAT 2007».

7. Dans son discours d'ouverture, Monsieur Paul Antoine Bohoun BOUABRE, Ministre d'Etat, Ministre du Plan et du Développement a exprimé toute sa gratitude à l'ensemble des Délégations et leurs pays respectifs, au nom de Son Excellence Monsieur Laurent GBAGBO, Président de la République de Côte d'Ivoire et son Premier Ministre, Monsieur SORO Kigbafori Guillaume. Il a rendu un vibrant hommage à Sa Majesté le ROI MOHAMMED VI et au Royaume Chérifien pour leur indéfectible soutien à l'organisation de cette septième Session de la COMHAFAT. Tout en rappelant les objectifs nobles de cette organisation, le Ministre d'Etat a invité les Délégations à faire siennes la déclaration de Rabat. Il a invité par la même occasion les participants, au cours de leurs réflexions, à considérer le défi que constitue le secteur de la pêche dans les économies de nos pays. Pour terminer son propos, il a déclaré ouverte la septième Session de la Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique "COMHAFAT".

- Election du président et les autres membres du Bureau
- Adoption de l'ordre du jour
- Rapport du Président sortant
- Rapport de la réunion des Experts
- Déclaration des Chefs de Délégations
- Présentation des exposés thématiques
- Autres questions
- Lieu et date de la prochaine Session
- Adoption du rapport final de la septième Session de la Conférence
- Clôture de la réunion de la septième Session de la Conférence

●●●● RAPPORT DU PRESIDENT SORTANT ●●●●

10. Le président sortant de la Conférence a présenté un rapport d'activités dans lequel, il a rendu compte des différentes actions qui ont été menées dans le cadre du suivi et des décisions et recommandations de la sixième Session. Le rapport présenté a fourni des informations détaillées sur les actions exécutées.
11. Le rapport du Président sortant a été jugé satisfaisant par tous les participants et donc adopté à l'unanimité.

●●●● RAPPORT DE LA REUNION DES EXPERTS ●●●●

12. La réunion des experts a eu lieu à Abidjan, les 25 et 26 juillet 2007. A l'issue de ses travaux, la réunion a adopté un rapport dans lequel sont consignés les résultats des débats, ainsi que les recommandations relatives aux diverses questions traitées.
13. Après avoir rappelé les principaux objectifs de la Conférence, le Secrétaire Permanent a informé la Conférence des actions menées ainsi que des moyens mobilisés pour la réalisation des objectifs (voir rapport joint en annexe). Dans ce cadre, il a exprimé au nom du Secrétariat Permanent, ses vifs remerciements au Président en exercice, aux Etats membres, ainsi qu'à tous les partenaires techniques et financiers, notamment la France, le Japon, la Norvège, la FAO, l'OFCE.
14. Le Secrétaire Permanent a présenté à la Conférence l'ensemble des activités qui ont été concrètement menées. Il s'agit notamment:
- du développement de la formation maritime ;
 - de la dynamisation de la recherche halieutique ;
 - de l'amélioration des moyens de communication ;
 - et de la représentation de la Conférence dans les rencontres régionales et internationales.

15. La réunion a pris bonne note du rapport d'activités et a noté avec satisfaction les réalisations accomplies par le Secrétaire Permanent, au regard des moyens mis à sa disposition.

16. La Conférence a examiné avec attention ce rapport et a formulé des observations pertinentes sur son contenu. Elle a demandé que ces observations soient prises en compte dans la version finale qui fera partie du rapport final de la Conférence.

17. Après débats, la Conférence a abouti aux conclusions et recommandations ci-après :

●●● SUIVI DES RECOMMANDATIONS ●●● DE LA 6^{ème} SESSION DE LA COMHAFAT

Renforcement de la formation halieutique

18. Dans le cadre de la coopération tripartite Maroc – Japon – Autres pays Africains en matière de formation maritime, le bilan suivant a été présenté depuis le démarrage des sessions de formation en 1998.

- 293 cadres formés lors des sessions de groupes,
- 76 responsables reçus en formation individuelle,
- 16 expertises réalisées du Maroc vers les pays de la région COMHAFAT

19. Cependant, cinquante (50) femmes seulement ont bénéficié de ces formations. Aussi, la Conférence recommande-t-elle qu'une attention particulière soit accordée à la dimension genre féminin.

20. Un nouveau programme de formation est prévu pour la période 2007 – 2009, consacré essentiellement au domaine des industries de la pêche auquel participeront les stagiaires originaires des pays anglophones.

21. Le Royaume du Maroc organisera une session de formation en novembre 2007 à l'attention des ressortissants des pays anglophones avec la collaboration de l'Agence Marocaine de Coopération Internationale (AMCI).

22. Le Maroc et le Japon examinent la perspective d'un nouveau programme dans le cadre de stage individuel et l'échange d'experts.

23. Le Japon a confirmé son intention de continuer la coopération tripartite à travers son Agence de Coopération Internationale (JICA).

24. Le Président du Regroupement des Etablissements de Formation Maritime (REFMA) a fait un exposé relatif aux activités menées par sa structure depuis octobre 2001 et a présenté le plan d'action 2006 - 2008. En dépit des contraintes financières inhérentes, de nombreuses sessions de formations ont été organisées. A ce sujet, les participants notent avec satisfaction le bilan positif enregistré par le REFMA et le félicitent pour son action.

25. La Conférence a émis le souhait que le REFMA diversifie les thèmes de formation allant dans le sens de la gestion durable des pêcheries, de la préservation des ressources halieutiques, de l'environnement maritime et de la pêche artisanale, de la protection et la surveillance des pêches, en tenant compte des priorités thématiques.

26. La Conférence a souligné la nécessité et l'urgence de la contribution financière des Etats membres et a lancé un appel aux bailleurs de fonds pour soutenir les activités du REFMA.

27. Le Gabon a informé la Conférence de la création, sur financement de la Coopération japonaise, d'un centre de formation aux métiers de la pêche et de l'aquaculture.

Développement de la recherche halieutique

28. Le Président du Réseau Africain des Instituts de Recherche Halieutique et des Sciences de la Mer (RAFISMER) a présenté un exposé sur les actions positives et les travaux réalisés par le Réseau depuis sa création en février 2003.

29. En dépit du bilan positif qui se dégage de ces actions, des lacunes dues essentiellement aux contraintes financières ne permettent pas le plus souvent au Réseau de mettre en œuvre les programmes et les ateliers retenus.

30. Compte tenu de l'importance que revêt la recherche halieutique dans la mise en place des définitions des politiques de développement de la pêche et d'aménagement des pêcheries, la Conférence a souligné la nécessité des contributions financières des Etats membres de la COMHAFAT pour le bon déroulement des activités du RAFISMER.

31. En raison de la difficulté d'obtenir des données fiables sur l'ensemble de la région pour certains thèmes de recherche, la Conférence a proposé au RAFISMER d'avoir une approche sous-régionale afin de promouvoir les activités en cours de réalisation.

Promotion d'une pêche responsable

32. La Conférence a abordé le sujet relatif à la promotion de l'application du code de conduite pour une pêche responsable dans les pays de la COMHAFAT. A cet effet, il a été demandé aux pays de faire parvenir les réponses aux fiches questionnaires élaborées par le Secrétariat Permanent afin de faire le point sur le niveau de la mise en œuvre des mesures prescrites par ce code.

Valorisation et promotion du commerce des produits de la pêche

33. La conférence a suivi avec beaucoup d'intérêts, les exposés présentés par le Président de l'Association Africaine des Importateurs Exportateurs de Produits de la Pêche (AFIEX) et le Directeur de l'organisation intergouvernementale d'information et de coopération pour la commercialisation des produits de pêche en Afrique (INFOPECHE), respectivement sur la promotion du commerce et la valorisation des produits de la pêche.

34. La conférence a apprécié la pertinence de ces thèmes dans la mesure où la valorisation apporte une valeur ajoutée aux produits de la pêche y compris ceux qui présentent une faible valeur marchande à l'état brut.

35. La conférence exprime son soutien pour la réalisation en 2008 de la Bourse Halieutique Africaine (BHA) et recommande au Président de l'AFIEX d'entreprendre les démarches nécessaires pour la mise en place de cette bourse en concertation avec la présidence de la COMHAFAT. En outre, la conférence a accueilli avec satisfaction le projet d'organisation du Seafood africain et demande au Président de l'AFIEX d'étudier les possibilités de sa réalisation dans les deux années à venir toujours en concertation avec la Présidence.

●●● MODALITES DE MISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 18 ●●● DE LA CONVENTION REGIONALE SUR LA COOPERATION ENTRE LES ETATS AFRICAINS RIVERAINS DE L'OCEAN ATLANTIQUE

36. Cet important point a fait l'objet d'une étude par un consultant. En l'absence de ce consultant, le document a été présenté par le Secrétariat Permanent de la COMHAFAT.

37. Ce document a suscité d'intenses et fructueux débats au sein de la Conférence en raison de son contenu qui traite des mécanismes de financement des fonds régionaux, des régimes financiers et du statut du personnel de la COMHAFAT

38. Tenant compte de l'importance du sujet, des insuffisances relevées dans le document sur un certain nombre de points essentiels et surtout de la volonté réitérée du Royaume du Maroc de continuer à soutenir le fonctionnement du Secrétariat Permanent de la COMHAFAT, la Conférence donne mandat au bureau et au Secrétariat Permanent de la COMHAFAT pour diligenter un groupe de travail technique afin d'approfondir et de finaliser les questions précédentes sur la base de l'étude.

39. Le Royaume du Maroc s'est proposé d'abriter les travaux de ce groupe de travail.

●●● OUVERTURE DE LA COMHAFAT AUX PAYS SANS LITTORAL ●●●

40. La réunion tout en approuvant la proposition d'ouverture de la COMHAFAT aux pays sans littoral, demande la modification de l'article 1 de la convention.

41. La conférence a salué la volonté du Mali d'être le premier pays sans littoral à vouloir adhérer à la COMHAFAT. A cet effet, la Conférence recommande, après analyse de l'étude réalisée par le consultant à ce sujet, de confier l'examen du principe de l'ouverture de la COMHAFAT aux pays sans littoral et aux pays géographiquement désavantageux au groupe de travail précité au paragraphe 38.

●●●● SITUATION DE RATIFICATION / ADHESION / ACCEPTATION ●●●● DE LA CONVENTION REGIONALE RELATIVE A LA COOPERATION HALIEUTIQUE ENTRE LES ETATS AFRICAINS RIVERAINS DE L'OCEAN ATLANTIQUE

42. La situation de ratification, d'adhésion et d'acceptation de la Convention Régionale sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique a été examinée par la Conférence. A cet effet, le Secrétariat Permanent de la Conférence a présenté la liste des Etats membres ayant signé, ratifié ou adhéré à la Convention.

43. La conférence a été informée des démarches déjà amorcées par la Mauritanie, le Togo, le Cameroun, le Ghana et la Namibie pour accomplir les formalités de ratification ou d'adhésion.

44. La Conférence a demandé au Président en exercice de la COMHAFAT d'inviter une nouvelle fois les Etats de la Conférence qui ne l'ont pas encore fait à ratifier, accepter ou à adhérer à la convention.

●●●● RELATIONS DE COOPERATION ET DE COLLABORATION ●●●● DE LA COMHAFAT AVEC LES ETATS ET LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES, REGIONALES ET SOUS - REGIONALES

45. La Conférence note avec satisfaction les efforts entrepris par la COMHAFAT pour renforcer les relations de coopération et de collaboration entretenues jusqu'ici avec les Etats, les organisations internationales, régionales et sous - régionales et encourage le Secrétariat Permanent à développer davantage cette coopération pour faire bénéficier l'ensemble de la zone COMHAFAT en matière de formation et de recherche

46. S'agissant du renforcement de la coopération avec les organisations sous-régionales, la Conférence demande à la Présidence et au bureau de prendre les initiatives nécessaires pour développer des synergies avec la Commission Sous-régionale des Pêches (CSRP), le Comité Régional des Pêches du golfe de guinée (COREP) et le Comité des Pêches du golfe de guinée Centre - Ouest (CPCO) à travers un plan de travail prenant en compte les projets et programmes sous -régionaux et régionaux.

●●●● DECLARATIONS DES CHEFS DE DELEGATION ●●●●

47. La conférence a entendu les déclarations des Chefs de Délégation des Etats membres et des organisations internationales et régionales.

48. Ces déclarations se trouvent en annexe du présent rapport.

49. La Conférence a entendu les déclarations des Chefs de Délégations des Etats membres de l'Angola, Cameroun, Gambie, Ghana, Guinée, Maroc, Mauritanie, Namibie, Sénégal et Togo.

D'autres déclarations ont également été entendues. Il s'agit de celles du Mali, Japon, FAO, Banque Mondiale et de la Commission de l'UEMOA.

Les Représentants du Japon et de la FAO ont réaffirmé leur disponibilité à appuyer les efforts de la Conférence dans la mise en oeuvre de ses objectifs.

PRESENTATION DES EXPOSES THEMATIQUES

50. La Conférence a suivi une présentation faite par la société Collecte Localisation Satellite (CLS) sur la surveillance des activités de pêche par satellite.

51. Cette idée de projet consisté en la mise en place d'un système de surveillance satellitaire des navires de pêches par l'utilisation de balises de localisation. Certains Etats de la sous-région ont déjà mis en oeuvre ce système plus connu sous la dénomination Vessel Monitoring System (VMS)

52. Compte tenu des objectifs visés par cette proposition, la Conférence recommande sa poursuite en attendant l'obtention de l'avis définitif des Etats. Par ailleurs, elle demande que tous les documents relatifs à ce système de surveillance satellitaire des activités des pêches leur soient transmis dans les meilleurs délais.

•••• LIEU ET DATE DE LA HUITIEME SESSION ••••

53. La République du Ghana a manifesté son désir d'abriter la huitième Session de la COMHAFAT.

•••• AUTRES QUESTIONS ••••

54. la Conférence a suivi les interventions de l'Union Européenne et du Japon relatives respectivement à la précision sur les accords de pêche et le principe de l'utilisation des ressources marines vivantes.

•••• LECTURE ET ADOPTION DU RAPPORT DE LA REUNION ••••

55. La Conférence a adopté le présent Rapport y compris les déclarations et recommandations qu'il contient sous réserve de la prise en compte des observations qui ont été faites.

•••• CLOTURE DE LA REUNION ••••

56. Dr DOUATI Alphonse, Ministre ivoirien de la Production Animale et des Ressources Halieutiques, Président en exercice de la COMHAFAT a prononcé la clôture de la Septième Session de la Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique, le 27 juillet 2007 à 19:00 Heures GMT.



DECLARATIONS DES CHEFS DE DELEGATIONS

••••• DECLARATIONS DES ETATS MEMBRES •••••**- I -****DECLARATION DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE VICE MINISTRE
DES PÊCHES DE L'ANGOLA
- REPUBLIQUE D'ANGOLA -**

Son Excellence Monsieur Douati Alphonse, Ministre de la Production Animal e dos Ressources Halieutiques de la République de Côte d'Ivoire et Président en exercice de la Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique (COMHAFAT).

Distingués Ministres,

Messieurs les Représentants des Organisations Sous Régionales, Régionales et Internationales,

Distingués délégués,

Messieurs et Mesdames,

Permettez-moi en premier lieu Monsieur le Président d'affirmer que c'est avec une grande satisfaction et plaisir que je prends la parole dans cette grande assemblée, et au nom du gouvernement de l'Angola et de la délégation qui m'accompagne d'exprimer mes sincères remerciements a Son Excellence Monsieur le Président Laurent GBAGBO, au gouvernement et au peuple frère de la République de Côte d'Ivoire, pour la chaleureuse réception et l'hospitalité accordée, bien comme pour les excellentes conditions de travail créées pour la réalisation avec succès de cette Session dans belle cité d'Abidjan, la capital de Côte d'Ivoire.

Monsieur le Président, permettez-moi aussi de féliciter Son Excellence pour votre élection et je suis certain que vous allez assurer la présidence de notre organisation avec Dévouement et clairvoyance.

Je félicite d'autre part les experts pour l'excellent travail qu'ils ont présenté qui a nous a permis d'avoir connaissance des activités accomplies dans le cadre des recommandations de la 6^{ème} Session de la COMHAFAT, de la situation de la ratification adhésion ou acceptation de la Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique, des modalités de l'application de l'article 18 de la Convention, et des relations de coopération e collaboration de la COMHAFAT avec les Etats et les organisations internationales, régionales et sub-régionales.

Dans le cadre de l'application des recommandations de la 6^{ème} Session de la Conférence, dans le domaine de recherche scientifique, je voudrais profiter de cette opportunité pour informer que l'Angola a abrité la 3^{ème} Réunion du réseau des Instituts de Recherche Halieutique et des sciences de la Mer (RAFISMER) qui a lieu à Luanda, Angola, du 17 au 18 Avril 2006, avec la participation des représentants de 6 pays notamment: Angola, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Maroc, Mauritanie et Sénégal.

Relativement au renforcement de la formation maritime, nous faisons remarquer que des opportunités offertes par la COMHAFAT, le secteur des pêches d'Angola continue a bénéficier de certaines actions de formation et de mise à niveau, et dans ce contexte nous vous rappelons qu'en Février 2006 un cadre Angolais a réalisé un stage en gestion, qualité de manutention dans les unités de transformation des produits de la pêche à Agadir. Dans cette période, un autre cadre fréquente un stage régional de formation organisé dans le Centre de Qualification Professionnelle Maritime, à Larache, Maroc.

En qualité de membre de plein droit, dans l'intention d'assurer le fonctionnement régulier des services administratifs de notre organisation, l'Angola a pour une fois encore contribué volontairement.

Monsieur le Président,

Messieurs les Ministres,

Distingués délégués,

De l'exposé faite ci-dessus, nous pouvons affirmer que l'Angola continue a considérer notre organisation comme étant un forum approprié pour analyser et discuter les problèmes qui affectent le développement du secteur des pêches et de l'aquaculture des pays membres et pour cette raison elle collabore et contribue pour la promotion d'une coopération active et structurée en matière d'aménagement et de développement des pêches dans la région.

Après une longue période de guerre que l'Angola a vécu, avec la paix connue en 2002, des nouvelles responsabilités de notre gouvernement étaient ressorties tant au niveau politique, bien comme économique et social compte tenu de grands problèmes que le secteur continue de confronter, tels que la surexploitation de certaines espèces, la diminution dramatique de la production de l'industrie de pêches, l'inactivité et la dégradation des infrastructures d'appui et de production existantes en terre, faible capacité de gestion des agents liés à l'exercice des activités de pêches, dégradation de la flotte nationale et manque de moyens de recherche et surveillance des activités de pêches, des engins de pêche et l'inactivité de chantiers navals.

Dans ce contexte, j'aimerais souligner que l'augmentation de la production et l'amélioration de la qualité des produits de la pêche et ses dérivés, la réduction de la pauvreté et de la faim, la gestion et l'exploitation responsable et durable des ressources halieutiques, l'appui à la pêche artisanale, le développement de l'aquaculture, la récupération et la rénovation de la flotte nationale, le rétablissement et la restructuration du réseau et des circuits de commercialisation du poisson, la réhabilitation et construction d'infrastructures d'appui en terre, la recherche scientifique dans le domaine des pêches et de l'aquaculture, la formation et la mise à niveau de cadres du secteur continuent à constituer les objectifs fondamentaux du secteur en Angola.

Pour atteindre les objectifs fixés, dans le cadre de la matérialisation du programme du gouvernement de l'Angola pour le secteur des pêches, permettez moi de citer quelques politiques et mesures de politiques définies, spécialement:

- La récupération, la modernisation et l'organisation de la pêche semi industrielle, embryon de la future pêche industrielle, tout en préconisant l'établissement de lignes de crédit pour la récupération, l'équipement et la construction de nouveaux bateaux;
- Le renforcement et l'appui à la pêche artisanale soit maritime soit continentale, en réalisant des investissements moins coûteux en vue de créer un nombre significatif d'emplois;
- Le développement de l'aquaculture, activité dont l'Angola a des excellentes potentialités, en priorisant la recherche scientifique, dans ces domaines, la construction d'infrastructures appropriées telles que les stations pilotes et les écoles de formation;
- La prévention des meilleures conditions d'appui à la pêche;
- L'amélioration du réseau de distribution du poisson réfrigéré, congelé, salé et séché, et du sel;
- La réactivation de l'industrie de transformation du poisson de manière à réduire la dépendance externe en poisson congelé et transformé;
- Le renforcement de la capacité des opérateurs économiques existants et la création des bases pour l'organisation et la structuration du secteur;
- La préservation de la qualité du poisson et la garantie de la défense du consommateur;
- Le renforcement du système de formation des cadres en complétant le cycle de formation technique et professionnelle des pêches (de base, moyenne et supérieure).

D'ailleurs, pour l'application d'une forme harmonieuse des politiques et mesures de politique en référence, le gouvernement a déjà approuvé un plan d'aménagement des pêches pour la période 2006 – 2010; un instrument de planification stratégique du secteur qui entreprend les actions ci- après:

Présenter un ensemble de mesures structurées chronologiquement, de nature légale et administrative destiné à l'établissement d'un modèle de gestion des pêches à suivre, de manière à garantir l'utilisation rationnelle, l'auto rénovation et la viabilité des ressources biologiques aquatiques;

Orienter la méthodologie d'exploitation des ressources biologiques aquatiques des pêches et de l'aquaculture pour l'exécution des actions socio économiques du secteur basée sur une formation scientifique disponible;

Promouvoir la création d'une base d'informations provenant du suivi, de la coordination institutionnelle de l'inter change technique international, de la surveillance des activités des pêches de l'aquaculture et des activités connexes, et de l'application des mesures de gestion figurant dans le plan annuel du Ministère des pêches.

Avec l'effort propre du gouvernement de l'Angola et l'assistance technique et financière de ses partenaires de coopération bilatérale, régionale et internationale, le secteur des pêches de l'Angola continue de matérialiser plusieurs actions de son programme en vu d'atténuer graduellement les problèmes auxquels il est confronté.

De l'autre côté, le secteur des pêches bénéficie aussi de l'assistance technique et financière d'autres pays amis tels que la Norvège, la Chine, l'Espagne, la Pologne, le Vietnam et d'organisations sous régionales, régionales et internationales, en particulier la SADC, le FIDA, la FAO et la BAD.

A tous les partenaires de coopération référées ou non, nous exprimons nos sincères remerciements pour leur contribution. Compte tenu des problèmes que le secteur continue encore à affronter, nous profitons de cette opportunité pour solliciter plus d'assistance en vu de sa récupération et son développement.

Quant à notre organisation, la COMHAFAT, nous voudrions également exprimer nos sincères remerciements et souhaiter que celle-ci continue d'identifier des programmes et des actions concrètes qui vont contribuer à la résolution de problèmes auxquels les pays membres sont confrontés pour atteindre les objectifs définis par la Conférence.

Merci beaucoup M. le Président pour l'opportunité qui m'est accordé et pour votre attention spéciale.

••••• DECLARATIONS DES ETATS MEMBRES •••••**- II -****•••• DECLARATION DE S.E. DR ABOUBAKAR SARKI, ••••
MINISTRE DE L'ELEVAGE, DES PECHEES ET DES INDUSTRIES ANIMALES
- CAMEROUN -**

Monsieur le Président de la Conférence;
Mesdames, Messieurs les Ministres;
Messieurs les chefs de Missions Diplomatiques et Représentants des Organisations Internationales;
Distingués Délégués;
Mesdames, Messieurs:

La délégation Camerounaise se réjouit de prendre part au présent sommet de la Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique.

Je voudrais saisir cette opportunité pour remercier à travers Monsieur le Ministre de la Production Animale et des Pêches de la Côte d'Ivoire, tout le gouvernement et le peuple ivoiriens, pour l'accueil chaleureux et fraternel qui nous a été réservé et pour les facilités mises en place en vue du bon déroulement des travaux de notre Conférence.

Je voudrais également, Monsieur le Président vous féliciter pour votre brillante élection à la présidence de la Conférence.

Votre longue expérience, votre parfaite connaissance du domaine et vos qualités de meneur d'hommes sont autant d'atouts sur lesquels nous comptons pour mener à bien nos travaux.

Mes félicitations s'adressent également au Président sortant pour la disponibilité et le dévouement avec lesquels il s'est acquitté de son mandat au cours duquel de nombreux résultats qui sans doute feront date dans la vie de notre organisation, ont été obtenus.

Je tiens aussi à remercier les experts pour l'excellente qualité du travail abattu qui a abouti à des propositions pertinentes et concrètes.

Mesdames et Messieurs les Ministres et chefs de Délégation;
Messieurs les chefs de Mission Diplomatiques et Représentants des Organisations Internationales;
Messieurs les Experts,

Notre rencontre de ce jour, met en relief l'actualité, la pertinence et l'acuité que revêtent désormais les questions liées au développement des activités de notre organisation, à son fonctionnement et aussi à son ouverture à d'autres horizons. Une organisation digne et surtout jalouse de sa réussite a besoin d'un minimum de moyens matériels et financiers propres pour arriver à ses fins.

Tout en louant tous les efforts jusque là déployés par le Royaume du Maroc pour assurer à la COMHAFAT tout le succès dont elle peut être fière à ce jour, il est temps aujourd'hui que nous pays membres pensions à la durabilité et à la pérennisation de l'œuvre de cette organisation.

C'est dans ce sens que nous saluons à leur juste valeur les propositions faites par le Consultant sur la mise en œuvre de l'article 18 de notre convention.

L'aboutissement de cette démarche requiert de notre part un examen profond et sérieux du document soumis à notre appréciation.

Mon pays, le Cameroun en ce qui le concerne, attache une très grande importance à la coopération sous régionale, régionale et internationale en matière des pêches et d'aquaculture. Et pour cette raison nous tenons à ce que la COMHAFAT puisse disposer des moyens à la hauteur de ses ambitions.

Nous ne devons pas perdre de vue que la contribution des pêches et de l'Aquaculture à la sécurité alimentaire

et à la réduction de la pauvreté dans notre sous région est indéniable.

Par ailleurs, face à la stagnation des ressources dans nos océans, nos fleuves et nos lacs, nous n'avons plus de choix que de penser à la promotion de notre aquaculture qui présente encore d'atouts très convaincants.

Malheureusement, nos pays pris isolément sont sérieusement confrontés aux problèmes techniques et financiers pour la promotion de ce secteur.

Il est donc urgent que des mesures appropriées et courageuses soient prises pour lever ces différentes contraintes.

Je suis convaincu que grâce à la ferme détermination qui nous anime nous saurons relever les défis.

Je voudrais enfin exprimer la gratitude du gouvernement camerounais aux pays amis, aux organisations du système des Nations Unies et autres bailleurs de fonds pour leur appuis multiformes à la lutte contre la pauvreté dans le secteur des pêches et à la promotion de l'aquaculture dans mon pays et dans toute la sous région.

Vive la COMHAFAT
Vive la Coopération Internationale,
Je vous remercie.

●●●● DECLARATIONS DES ETATS MEMBRES ●●●●

- III -

●●●● STATEMENT BY THE HON. YANKUBA TOURAY ●●●●
SECRETARY OF STATE FOR FISHERIES AND WATER RESOURCES
- REPUBLIC OF THE GAMBIA -

Mr. Chairman,
Honorable Ministers,
Delegates,
Ladies and gentlemen,

It is with a great pleasure that I take this opportunity to make a statement on the 7th Session the Conference of Minister on Cooperation among African Countries bordering the Atlantic Ocean (ATLAFCO).

I wish to convey the fraternal greetings of the government and people of the Gambia to the government and people of Ivory Coast for the warm welcome accorded to us.

I would like to congratulate you Mr Chairman for your election to the chairmanship of the Conference of Ministers.

Mr Chairman, Ladies and Gentlemen,

I must also thank the government and people of the Kingdom of Morocco and the Secretariat for the quality of work accomplished since the last Ministerial Session in 2005.

Mr Chairman, Ladies and Gentlemen,

We are all aware of the important role the fisheries sector play in providing cheap animal protein, employment and foreign exchange earnings. The government of the Gambia recognizes the problem of depleting of fishery stocks, degradation of coastal environment and lost of coastal habitats are trans-boundary in character.

It is in light of this belief that the Gambia is enforcing the FAO Code of Conduct for Responsible Fisheries and other International Plans of Action.

Mr Chairman, Ladies and Gentlemen,

I would like to take this opportunity to thank FAO through its regional office in Accra for assisting the Gambia to prepare its National Plans of action against Illegal, Unreported and Unregulated Fishing (IUU) in 2004.

Mr Chairman, Ladies and Gentlemen,

Regional cooperation in the management of our fisheries resources is of paramount importance as highlighted in the report of the experts meeting. I assure you that the Gambia will support all initiatives by ATLAFCO in that direction and wish to invite all our partners to support the efforts of ATLAFCO.

Mr Chairmen, Ladies and gentlemen,

I would like to congratulate the experts for the quality of their report especially the questions on Research, Training and Strengthening of cooperation between institutions at Sub-regional, Regional and International Levels.

I thank you all.

••••• DECLARATIONS DES ETATS MEMBRES •••••**- IV -****•••• STATEMENT BY HON MS GLADYS ASMAH ••••
MINISTER FOR FISHERIES
- GHANA -**

Mr. Chairman

Honourable Colleague Ministers Responsible for Fisheries

Your Excellencies, Representatives of Diplomatic Missions in Cote d'Ivoire

Representatives of International Organizations and Donor Agencies

Fisheries Experts from Member Countries

Members of the Media

Distinguish Ladies and Gentlemen

I wish to apologies rather profusely for the inability to join you at this august meeting of the 7th Session of ATLAFCO due to unexpected political developments in my country. Even though I am not with you in person I am with you in spirit. I deem it an honour and privilege to be given the opportunity to make a statement at the 7th Session of ATLAFCO and I am most grateful to the Executive Board of ATLAFCO. I wish to express the fraternal greetings of the Government and people of Ghana to this Conference especially the various Fisheries Associations in Ghana who have asked me to express their unalloyed and unrelenting support to the goals and objectives of ATLAFCO.

Mr. Chairman, Ladies and Gentlemen, the fisheries sector will continue to play a vital and important role in the socio-economic development of our countries. For in our various countries the fishery sector support the livelihoods of our people, contributes substantially to our GDP and foreign exchange earnings, employs substantial percentage of the people, especially those engaged in traditional fishing. It supports industry and also remains the supplier of the cheapest source of animal protein intake in the diet of our people. It is therefore high time the fisheries sector is given the recognition it deserves at government level by creation of Ministry of Fisheries and accorded it a Cabinet status in member countries as it has been done in my country. This is the best way to get problems confronting our fisheries sectors to be given the desired necessary attention and also move fisheries sector forward as a modernized venture in our respective countries.

Mr. Chairman, Fellow Delegates, Ladies and Gentlemen, one of the key goals of ATLAFCO is to promote fish trade among members. Since the inception of ATLAFCO, this goal is still far from reality, for fish trade among member countries and for that matter the members of the African continent is still very low. This I believe is one of the challenges facing the organization. Most members of ATLAFCO are signatories to the ACP/EU Convention with the objective of getting access to the EU market. Again, members are signatories to AGOA so that they can gain access to the US market. Despite the stringent standards, some members are able to meet the criteria and export to the EU and US. I challenge ATLAFCO to learn from the experiences of the afore-mentioned conventions and improve fish trade among member countries.

Mr. Chairman we are faced with an industry where the traditional sources of fish have been over-exploited as result of high fishing pressure, irresponsible fishing and degradation of the natural environment. In Ghana, the issue of high fishing pressure is being tackled by offering alternative livelihoods to fishers as a way of moving people from the fisheries sector. You cannot stop people from fishing if they don't have alternative livelihood. Thus, the Ministry of Fisheries is promoting alternative livelihood strategy to the fishers on pilot bases in piggery, poultry, bee-keeping, kente-weaving, soap making and batik making as a way of reducing fishing pressure. When the programme proves successful, we promise to share our success story with member countries.

We are in a region where demand for fish increases by the day while at the same time faced with depleting fishery resources from our traditional sources. I always say fish is not only good for our health but also cheap and therefore the high demand for it will always be with us. For instance the current fish production of 400,000 mt per annum falls short of my country's requirement of about 720,000 mt in my country. To make up for the short fall the Ministry of Fisheries allowed the importation of fish amounting to US\$200 million during last year and this I sincerely believe can not be sustained. To cut down on fish imports the Ministry of Fisheries is

determined to develop aquaculture to supplement fish production and reduce importation of fish. It is gratifying to know that ATLAFCO is also encouraging promotion of aquaculture in the region. As a way of moving aquaculture forward, the Fisheries Ministry in Ghana has produced the Aquaculture Development Framework Document which is to serve as the blue print for aquaculture development in Ghana. I wish to acknowledge the financial and technical support of the FAO and GTZ in developing this document. I called on other donors and developed countries to assist in transforming aquaculture in the region.

Mr. Chairman, Fellow Delegates, Ladies and Gentlemen, the issue of Illegal, Unreported and Unregulated (IUU) fishing is becoming more alarming in our region due to the fact that member countries do not have structures in place to combat the menace. Our landing beaches and fishing vessels are now being used in the illicit drug trade. I therefore feel a sign of relieve that ATLAFCO is seeking for donor assistance to strengthen the MCS structures of member countries and also implement a vessel monitoring system (VMS) in the region. Ghana has since 2004 been implementing a VMS and we are willing to share our experience with member countries. It is my desire, Fellow Delegates, to see us collaborating on issues of IUU to wipe out the bad nuts from the fisheries sector in the region and also prevent our region being used in the illicit drug trade. There is the need for collective security by member countries to ensure sustainability of our fishery resources. We are of the opinion that any vessel monitoring system would not be effective unless it is supported with patrol boats and aircraft surveillance to ward off poachers.

Most of fishing crafts of member countries are made of wood. Most of our forests are depleted as a result of felling of wood to be used, among others, in the construction or repair of fishing crafts. The negative impact on the environment due to deforestation is well known to us all. Use of wood in the fishing craft building industry is therefore not only environmentally not friendly but also not sustainable. We therefore have to look for an alternative. My country is exploring the possibility of introducing fiberglass boats. It is in the developmental stage and we shall make the results available to ATLAFCO when implemented.

Mr. Chairman, Fellow Delegates, Distinguish Ladies and Gentlemen, we are in a region where most of us do not have research vessels to undertake research cruises to update our knowledge on the status of our fishery resources. However, such information is a vital input for formulation of fishery management plans for sustainable exploitation of the fishery resources. A few of member countries have their own research vessels but they will agree with me that it is very expensive running these vessels. Collaborating in undertaking cooperative research cruises could be one of the many possible answers and I again challenge ATLAFCO to ensure that this option is explored. Let me take this opportunity to acknowledge the assistance of the Guinea Current Large Marine Ecosystem project that has since 2005 been sponsoring and co-funding with FAO and NORAD, Dr. Fridtjof Nansen surveys in the Gulf of Guinea.

Mr. Chairman, some member countries have entered into partnership agreement with developed countries such as the EU. Mr. Chairman, my country has no objection against partnership agreement. But we believe that such agreements should not only create an avenue for raw material supply to the developed partner for we Africans cannot for ever be suppliers of raw materials to feed factories and canneries of developed economics. Fellow Delegates, it is time the other partners in the agreement established factories that would add value to the fish caught before being exported. In that way it would not only increase the foreign exchange earned but also generate employment for our people not leaving out the skills and technology it is likely to be impacted to our people. I wish you a fruitful and most rewarding deliberation which I trust will benefit all of us.

Mr. Chairman, Fellow Delegates, Ladies and Gentlemen on this note, I thank you for your attention. LONG LIVE THE GOALS OF ATLAFCO, AFRICAN SOLIDARITY and MAY GOD BLESS US ALL.

••••• DECLARATIONS DES ETATS MEMBRES •••••**-V-****•••• DISCOURS DE SON EXCELLENCE MONSIEUR MOHAMED YOULA ••••
MINISTRE DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE
- REPUBLIQUE DE GUINEE -**

Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre du Plan et du développement,
Excellence Monsieur le Président en Exercice de la COMHAFAT,
Mesdames et Messieurs les Chefs de Délégations,
Monsieur le Secrétaire permanent de la Conférence,
Mesdames et Messieurs les Experts,
Distingués Invités,
Mesdames et Messieurs,

C'est avec beaucoup de plaisir que je prends la parole devant cet auguste auditoire de la septième Session ordinaire de la Conférence ministérielle sur la coopération halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique, au nom du Président de la République de Guinée, Chef de l'Etat, Son Excellence GENERAL LANSANA CONTE, de son Premier Ministre, Son Excellence Monsieur LANSANA KOUYATE, Chef du Gouvernement et au mien propre.

Il m'est agréable de transmettre à Son Excellence Monsieur LAURENT GBAGBO, Président de la République de Côte d'Ivoire, le message d'amitié et de solidarité du peuple de Guinée.

Aussi voudrais-je adresser mes sincères remerciements et exprimer ma reconnaissance au gouvernement et au peuple ivoiriens pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité fraternelle dont ma délégation et moi-même sommes l'objet depuis notre arrivée à Abidjan et pour toutes les facilités dégagées pour la réussite de nos travaux.

Monsieur LE Président,

Je voudrais, par ailleurs, féliciter pour votre prédécesseur pour les progrès accomplis au cours de l'intersession, Je tiens également à vous féliciter pour votre brillante élection à la présidence de notre Organisation commune et à vous assurer de notre soutien indéfectible.

Mes compliments vont au Secrétaire Permanent de la COMHAFAT et aux experts des Etats membres pour la qualité du travail réalisé tant durant l'intersession que pendant la présente Session.

Mesdames et Messieurs,

La République de Guinée se caractérise par un plateau continental très large. La densité de son réseau hydrographique, la richesse de ses eaux marines en sels nutritifs et les importantes forêts de mangroves bordant son littoral sont à l'origine d'un potentiel halieutique élevé. Les ressources biologiques s'y reproduisent rapidement.

Les prises de la pêche artisanale représentent plus de la moitié des captures totales de la pêche maritime et contribuent à plus de 70% à la sécurité alimentaire de nos populations.

La pêche industrielle est pratiquée essentiellement par les flottilles étrangères.

L'état de la quasi totalité des stocks démersaux varie de pleine exploitation à surexploitation. Cette situation a conduit le Gouvernement à assigner au Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture la mission d'assurer la durabilité de l'exploitation des ressources halieutiques au large des côtes de notre pays.

Lors du séminaire gouvernemental organisé en juin 2007, dix objectifs stratégiques ont été identifiés pour atteindre ce but. Il s'agit :

- du développement des capacités techniques et de gestion de l'Administration des pêches,
- du renforcement des capacités en matière de suivi, de contrôle et de police des pêches;
- de l'amélioration de la sécurisation des recettes,

- de l'actualisation de la lettre de politique de développement sectoriel
- du renforcement de la recherche halieutique,
- de la levée des contraintes aux bon fonctionnement de l'administration des pêches et de l'aquaculture,
- du renforcement des capacités des communautés dépendant de la pêche,
- du développement de la crevetticulture villageoise et de la diversification et le développement des filières les plus porteuses.

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,**

L'un des facteurs troublant la pérennité des stocks est la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Elle consume tout effort déployé dans le cadre de la mise en œuvre des programmes de lutte contre la pauvreté au sein des communautés. Les stratégies des navires qui pratiquent cette pêche sont régionales. Il importe donc que nos Etats mettent en synergie leurs efforts pour contrecarrer et éliminer la pêche illicite.

La République de Guinée ne ménagera aucun effort dans le cadre du renforcement de la coopération halieutique notamment dans le domaine de la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et réglementée et de celui de la gestion des ressources partagées ou d'intérêt commun.

Pour terminer, je voudrais rassurer la COMHAFAT de l'entière disponibilité et de l'appui de Gouvernement de la République de Guinée en faveur du raffermissement de la coopération halieutique régionale.

Je vous remercie de votre bienveillante attention.

••••• DECLARATIONS DES ETATS MEMBRES •••••**-VI-****••••• DECLARATION DE MONSIEUR MOHAMMED TARMIDI •••••
SECRETAIRE GENEL DU DEPARTEMENT DES PECHE
MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES PECHE MARITIMES
- ROYAUME DU MAROC -**

Monsieur le Président, Ministre de la Production Animale et des Ressources Halieutiques de la Côte d'Ivoire,
Monsieur le Ministre d'Etat,
Messieurs les Ministres,
Mesdames, Messieurs,

C'est avec un réel plaisir et une joie renouvelée que je me retrouve aujourd'hui en Côte d'Ivoire dans cette belle ville d'Abidjan qui abrite la 7^{ème} session de la Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique.

Monsieur le Ministre de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes du Royaume de Maroc m'a chargé de vous faire part de ses chaleureuses salutations et de vous transmettre ses profonds regrets de ne pas être présent parmi vous aujourd'hui en raison d'un engagement national de dernière minute.

Mesdames, Messieurs,

Le Royaume du Maroc se félicite de la tenue de cette session de la Conférence selon le calendrier établi, avec la participation massive des pays membres, des organes subsidiaires et des observateurs, marquant ainsi la place qui échoit aujourd'hui à notre Conférence sur l'échiquier halieutique mondial.

Il va sans dire que cette session est une étape importante dans le parcours de notre Conférence, compte tenu de la pertinence des sujets débattus en relation avec les réalités et les spécificités de la scène halieutique africaine qui repose sur une vision intégrée du développement durable du secteur de la pêche dans notre région.

En effet, la formation maritime, la recherche scientifique, l'aménagement des pêcheries et la valorisation des produits de la mer ont été longuement discutés et approfondis en vue de développer les projets en cours, de surmonter les difficultés et d'identifier de nouvelles perspectives de coopération.

Dans ce contexte, la dimension humaine a été une fois de plus au centre des préoccupations de la Conférence puisque la formation de l'élément humain a été retenue comme axe privilégié de coopération partant des résultats encourageants obtenus par les programmes que nous avons engagés à ce jour.

Pour sa part, le Maroc continuera à apporter son plein appui à ce volet notamment dans le cadre de la coopération tripartite Maroc-Japon-Autres pays africains.

Qu'il me soit permis de remercier vivement le Gouvernement du Japon qui nous accompagne dans cette voie grâce au soutien précieux qu'il apporte à ce projet de coopération exemplaire.

Il est évident que la coopération dans le domaine de la formation maritime trouve dans le REFMA un cadre propice au développement d'une coopération ciblée, forte de l'esprit de concertation et de l'adhésion de ses membres.

Quant à la recherche scientifique qui est déterminante dans tout système de gestion durable des pêcheries, faut-il le souligner, notre Conférence la retient comme prioritaire dans son programme d'action qui repose sur un organe de mise en œuvre adéquat qui n'est autre que le RAFISMER.

Les actions louables réalisées par ces deux organes, sont l'expression de la bonne volonté et du dynamisme de leurs membres respectifs, malgré des moyens financiers limités que ne peut compenser toujours l'engagement des partenaires.

Par ailleurs, l'importance croissante qu'accorde la Conférence à la question de la valorisation et de la commercialisation des produits de la mer place notre Conférence dans une dynamique où notre industrie doit

être des plus performantes et dont le produit doit se distinguer par la diversité et la qualité sur un marché mondial marqué par des exigences de plus en plus contraignantes.

Mesdames, Messieurs,

La question fondamentale de la création d'un fonds pour soutenir les activités et les projets de notre Conférence est sans nul doute un point crucial pour son avenir. Ce mécanisme qui confèrera plus d'autonomie d'action, plus d'efficacité et plus de crédibilité auprès de ses partenaires, devrait permettre à notre Conférence d'aborder une nouvelle ère dans la voie de sa consolidation et de son développement.

Dans ce contexte, le Maroc ne ménagera aucun effort pour fournir l'appui nécessaire à la mise en place de ce fonds conformément au scénario qui sera retenu.

Concernant le fonctionnement du secrétariat permanent, le Maroc s'engage, comme par le passé, à continuer à assurer le financement de la mission de cet organe important de la Conférence.

Mesdames, Messieurs,

Notre Conférence vient de franchir un pas positif dans la voie du raffermissement de la solidarité africaine en ouvrant l'accès à la COMHAFAT aux pays africains sans littoral marquant ainsi notre attachement à la fois aux principes édictés dans les conventions internationales et à notre engagement à nos valeurs africaines.

Permettez moi en cette occasion de saluer le Mali qui souhaite rejoindre la COMHAFAT. Cette volonté a été manifestée par ce pays à travers l'intérêt qu'il a toujours manifesté à l'égard de cette Conférence et par sa présence régulière à nos travaux.

Mesdames, Messieurs,

Je ne saurai terminer cette déclaration sans adresser mes vives félicitations à la Côte d'Ivoire pour le professionnalisme qui a marqué l'organisation de cette session qui intervient à un moment où ce pays frère s'achemine vers une paix durable symbolisée à jamais, par le bûcher de la paix que connaîtra Bouaké dans les jours qui viennent pour enterrer définitivement une crise que la Côte d'Ivoire, terre d'accueil et d'hospitalité légendaire, a pu surmonter avec sagesse et confiance dans l'avenir.

Cela nous a été démontré encore une fois à travers l'accueil chaleureux et fraternel qui nous été réservé avec doigté et délicatesse depuis notre arrivée. Cette marque d'attention gagne toute notre gratitude à l'égard du Gouvernement de la Côte d'Ivoire et du peuple ivoirien frère.

Je voudrais en cette occasion, féliciter Son Excellence Monsieur Alphonse DOUATI, Ministre de la Production Animale et des Ressources Halieutiques d'avoir conduit avec brio les travaux de cette session et d'avoir réalisé un riche mandat à la tête de la COMHAFAT durant lequel, Monsieur le Ministre s'est investi personnellement pour relever les défis d'une mission qui n'a pas été des plus aisées.

Je suis convaincu que le nouveau mandat confié à la Côte d'Ivoire sera encore plus riche eu égard aux nombreuses activités confiées à notre Conférence dans un monde halieutique en mutation constante, où notre région est appelée à se positionner forte de ses potentialités halieutiques et humaines.

Je vous remercie.

••••• DECLARATIONS DES ETATS MEMBRES •••••**-VII-****••••• DISCOURS DE S.E.M ASSANE SOUMARE •••••****MINISTRE DES PECHEES****- REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE -**

Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres,
Excellences Messieurs les Représentants du corps diplomatique,
Messieurs les Représentants des Organisations,
Messieurs les Participants,
Mesdames et Messieurs,
Honorables invités,

C'est pour moi un grand honneur de participer à la 7^{ème} session de la Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique (COMHAFAT).

La présente session me paraît être une excellente opportunité pour aborder les questions d'actualité sur la gestion, l'exploitation et la commercialisation des produits de la pêche au niveau des pays membres de notre organisation, la COMHAFAT.

Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs.

Conscient de la nécessité de préserver son patrimoine halieutique pour les générations présentes et futures, mon pays la République Islamique de Mauritanie a intégré dans son cadre institutionnel, législatif et réglementaire des dispositions prises au niveau international en matière de pêche responsable. Ce faisant, différentes politiques ont été conduites pour le développement du secteur des pêches considéré comme générateur de rente, pourvoyeur d'emplois et créateur de richesses.

Récemment, les stratégies adoptées ont poursuivi cet objectif de développement dans le but d'inscrire la gestion du secteur des pêches dans la durabilité économique, sociale et environnementale. Dans ce cadre, un accent particulier est accordé à la valorisation des produits et à la diversification de l'exploitation responsable et durable vers les stocks émergents et ce pour accroître la valeur ajoutée produite par les ressources halieutiques.

Plusieurs actions et réformes ont été lancées dans cet esprit dans différents domaines touchant le développement et l'aménagement des pêches. Certaines de ces actions ont déjà produit des résultats tangibles et permettent aujourd'hui d'envisager l'aménagement des pêches avec plus de sérénité et d'optimisme, en plaçant la gestion durable des ressources et des écosystèmes au centre des préoccupations du secteur.

En raison de sa contribution à la lutte contre la pauvreté, à la création d'emplois et à la distribution de la richesse, l'aménagement du secteur de la pêche artisanale et côtière s'inscrit dans nos priorités et ce pour garantir son développement maîtrisé et responsable.

S'inscrivant dans une vision stratégique du développement durable et en vue de réduire la vulnérabilité des pêcheries constatée ces dernières années, l'ambition actuelle de mon pays est de renforcer la gestion des ressources halieutiques sur des bases guidées par les principes de bonne gouvernance. Les initiatives en la matière concernent la promotion des plans d'aménagement des pêcheries jugées prioritaires. Les mesures de gestion préconisées alors par ces plans sont traduites dans un cadre planifié pour permettre de mieux réguler l'activité de pêche et l'accès aux ressources.

Dans ce but, l'intégration cohérente des politiques de conservation avec les stratégies nationales et régionales de gestion durable des ressources halieutiques et de l'environnement marin est envisagée dans le cadre d'une approche éco systémique.

Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs.

En matière de coopération sous- régionale et régionale, notre pays prône la concertation et la transparence dans la gestion des stocks chevauchants. A ce sujet, plusieurs plans d'actions et programmes sont initiés dans les domaines de la conservation et de l'aménagement des ressources partagées sous l'égide de la Commission Sous Régionale des Pêches (CSRP). Aussi, des mécanismes de suivi, de contrôle et de surveillance des activités des navires de pêche sont- ils développés en vue de circonscrire l'ampleur du fléau de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans la sous région.

**Messieurs les Ministres,
Mesdames, Messieurs.**

Même si des efforts sont consentis pour une maîtrise des activités de gestion, d'exploitation, de protection et de conservation, force est de constater qu'en raison de la demande mondiale croissante en produits de la mer, les ressources halieutiques tendent à constituer aujourd'hui un enjeu commercial et économique majeur pour les pays en développement.

Ainsi, nos pays, dont les économies dépendent en grande partie de l'exploitation et de l'exportation des produits halieutiques, ne prennent pas suffisamment en compte les dynamiques et exigences des marchés dans leurs politiques de gestion des pêches.

Les subventions au secteur de la pêche, les préférences commerciales et les barrières non tarifaires nécessitent, au moment des négociations avec l'Organisation Mondiale du Commerce et l'Union Européenne, une conjugaison de nos efforts en vue d'un traitement spécial et différencié. Pourtant, des souplesses, voir même des exemptions, s'avèrent justifiées eu égard aux réalités des économies maritimes de nos pays.

J'invite donc tous les participants à cette réunion à une plus grande concertation sur ce sujet en vue de sauvegarder les intérêts vitaux de nos pays.

Enfin, et eu égard aux étapes franchies qui ont permis de réaliser des activités communes, la République Islamique de Mauritanie confirme son engagement à soutenir notre organisation la COMHAFAT dans le but de mener à bien des actions régionales de coopération halieutique.

Je vous remercie de votre attention.

●●●● **DECLARATIONS DES ETATS MEMBRES** ●●●●

- VIII -

●●●● **STATEMENT BY MR KILUS NGUVAUVA, HON. DEPUTY** ●●●●
MINISTER OF FISHERIES AND MARINE RESOURCES
- REPUBLIC OF NAMIBIA -

I wish to thank the COMHAFAT secretariat for extending an invitation to Namibia to attend this very important session of the ministerial conference on fisheries cooperation among African states bordering the Atlantic Ocean.

I wish also to thank the Government of Republic of Ivory Coast through the honourable DOUATI Alphonse for the hospitable treatment with which the Ivorian government and people received us since our arrival in Abidjan.

Mr Chairman, allow me to reiterate that Namibia is Part and parcel of African countries bordering the Atlantic ocean.

I have been informed that the meeting of experts encouraged some countries including Namibia to carry through their approaches as soon as possible concerning the regularisation of their status. Yes, Namibia as a young nation has started from the scratch with regard to put in place the conservation and management measures of our marine resources.

There fore, Namibia is still consolidating the internal fisheries management processes the country started.

Namibia has participated three times at COMHAFAT Ministerial Conferences and where possible we shall continue to participate in future Conferences and activities, because we support the basic principles of COMHAFAT as set out in the Convention.

Mr Chairman, the ratification of the convention is a long process that would involve consultation processes through various Namibian institutions and as times goes on, and after proper consultation took place, the Chairman will be officially informed of our Namibia's formal position.

Finally, on behalf of the Namibian Government and through our Ministry of fisheries and marine resources allow me to congratulate our Chairman and the four Vice Chairmen who have been elected to lead our organisation wisely.

Mr Chairman, allow me to use this opportunity to congratulate Ghana for being elected to convene the next Ministerial Conference.

**I wish Ghana all the strength from the Almighty God to host 8th Session of our organisation.
I thank you.**

••••• DECLARATIONS DES ETATS MEMBRES •••••**- IX -****••••• DISCOURS DE SON EXCELLENCE MONSIEUR •••••
MINISTRE DE L 'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PÊCHE
- REPUBLIQUE DU TOGO -**

Messieurs les Ministres, chers Collègues,
Monsieur le Secrétaire Permanent,
Messieurs les Experts,
Mesdames Messieurs les invités

Je voudrais, avant toute chose, remercier le peuple et le Gouvernement de la Côte d'Ivoire pour avoir accepté d'abriter la 7^{ème} session de la COMHAFAT, l'une des plus grandes organisations de coopération entre les États de notre continent en matière de pêche et pour l'accueil combien chaleureux qui nous est réservé tout au long de notre séjour.

Mesdames et Messieurs

Depuis les temps immémoriaux la pêche a été une source majeure de nourriture pour l'humanité, assurant un emploi et des avantages économiques à ceux qui la pratiquaient.

Les ressources aquatiques ont été considérées par les hommes comme un don de DIEU d'une abondance inépuisable.

Avec l'enrichissement des connaissances et le développement dynamique de ces derniers temps les hommes ont pris conscience que les ressources halieutiques, quoique renouvelables ne sont plutôt pas inépuisables et doivent être gérées si l'on veut qu'elle les continuent de jouer leurs rôles dans les domaines que ce soit nutritionnel économique et social.

C'est donc dans cet ordre d'idée que les différentes organisations d'aménagement et de développement des pêches ont vu le jour dans le monde.

Les gouvernements des Etats riverains de l'Océan Atlantique ne se sont pas restés les bras croisés. Ils ont mis en place la Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains riverains de l'Océan Atlantique (COMHAFAT) dont les objectifs, permettez-moi de nous rappeler, sont entre les autres :

promouvoir une coopération active et structurés en matière d'aménagement et de développement des pêches dans la région ;

développer, coordonner et harmoniser leurs efforts et leurs capacités en vue de préserver, exploiter, mettre en valeur et commercialiser les ressources halieutiques, en prenant notamment en considération les stocks de poisson se trouvant dans les eaux relevant de la souveraineté ou de la juridiction de plusieurs parties.

Permettez-moi, une fois de plus, de féliciter et remercier le Président sortant de la Conférence pour n'avoir ménagé aucun effort dans la réalisation de nombreuses activités qui ont fait l'objet des recommandations de la Conférence lors de la 6^{ème} session tenue à Rabat au Maroc.

Je voudrais saluer particulièrement la réalisation de l'une, la non moins importante, de ces activités qui est la création du «Comité des Pêches du centre Ouest du Golf de Guinée» dont la déclaration Ministérielle de création a été adoptée et signée le 18 juillet 2006 dans ce même Hôtel ici à Abidjan par les Ministres des pays concernés à savoir: la République du Bénin, la République de la Côte d'Ivoire, la République du Ghana, la République du Liberia, la République du Nigeria et la République Togolaise.

Aussi mon pays, le Togo saisit cette occasion pour adresser sa gratitude aux républiques sœurs du Ghana et de la Côte d'Ivoire pour avoir accepté respectivement d'abriter le siège de notre organisation sous-régionale et de mettre à sa disposition un Cadre supérieur pour le poste de Secrétaire Général dont le Salaire est entièrement à la charge du Gouvernement de la Côte d'Ivoire.

Je voudrais rappeler ici que l'un des volets de la mission de notre jeune organisation est «le Développement de la Coopération entre les pays membres à travers, entre autres, l'harmonisation des politiques et de la législation nationales dans le secteur des pêches».

Dans le cadre de sa mission «Comité des Pêches du Centre Ouest du Golf de Guinée» vient d'organiser avec l'appui de la FAO un atelier sous-régional sur l'amélioration de l'information sur la situation et des tendances des pêches de capture dans le Centre Ouest du Golf de Guinée à Accra au Ghana.

L'objectif général de l'atelier est de faciliter la création et l'utilisation dynamique des statistiques et de l'information relatives aux pêches qui sont à la base du bon développement de la politique et de la gestion responsable des pêches nécessaires à la survie de nos communautés vivant des activités de pêche et à la réduction de la pauvreté dans nos pays.

Vous conviendrez avec moi que tout ce qui précède est à l'actif de la Conférence qui en est le leitmotiv et mon pays lui en est reconnaissant il est également reconnaissant à tous les pays ou organismes donateurs qui adhèrent à sa mission et ne cessent de la soutenir par tous les moyens.

Je ne saurai terminer ma déclaration sans lancer un appel vibrant aux donateurs ou autre bailleurs de fonds; ceux qui hésitent d'apporter leurs contributions pour la réussite de la mission, je veux dire pour la survie de notre organisation continentale qui est la conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique.

Je vous remercie

•••• DECLARATIONS DES OBSERVATEURS ••••**- I -****•••• DECLARATION DE LA DELEGATION JAPONAISE ••••****PRÉSENTÉE PAR MONSIEUR , YAMASHITA JUN****DIRECTEUR GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT DE LA GESTION DES RESSOURCES AGENCE
DES PÊCHES DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES FORÊTS ET DES PÊCHES****- JAPON -**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Ministres chargés de la Pêche et les Délégués des Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique,

Je m'appelle YAMASHITA, directeur Général du Département de Gestion des Ressources l'Agence des Pêches du Ministère de l'Agriculture, des Forêts et des Pêches du Gouvernement du Japon.

Tout d'abord, je voudrais témoigner du respect envers vous, nos amis africains, qui avez organisé une réunion aussi importante pour la promotion de l'exploitation durable des ressources marines vivantes et je vous présente mes sincères remerciements pour m'avoir accordé de prendre la parole devant cette auguste assemblée au nom de la Délégation Japonaise.

Introduction

je sais très bien que la COMHAFAT a été créée il y a près de 20 ans et qu'elle continue ses efforts de longue haleine afin d'établir un système de coopération entre les états membres dans les divers domaines de la pêches, allant de l'exploitation des ressources halieutiques à la conservation et au traitement des produits pêchés.

C'est pour moi la première participation à la session de la COMHAFAT, mais le Gouvernement japonais a pris l'habitude d'envoyer ses représentants en qualité d'observateurs depuis la 3^{ème} session.

Pour la mise en œuvre de ce principe de l'utilisation Durable, les pays membres de la COMHAFAT se sont efforcés considérablement pour obtenir des résultats positifs, le Japon s'en félicite beaucoup, car le Japon a décidé de marcher ensemble avec les pays africains pour la promotion de ce principe.

Cependant, dans la communauté internationale d'aujourd'hui, il n'en est pas moins vrai que de nombreux obstacles se dressent devant nous qui avons l'intention de pratiquer l'utilisation durable. Par conséquent, force nous est de conjuguer nos efforts pour atteindre notre objectifs commun.

Problèmes de la gestion des Pêches

D'après les estimations faites par la FAO sur l'état des stocks des espèces principales faisant l'objet des pêches dans le monde entier, 25% sont surexploités ou épuisés. Effectivement, nous voyons s'amplifier des chutes des quantités capturées dans de nombreux pays. Il va sans dire qu'il y a tout de même des espèces dont les stocks sont soit encore abondants, soit encore non exploités. Quoi qu'on dise, nous avons besoin de gérer de façon appropriée les espèces dont les stocks sont dans un état déplorable. Parmi les multiples mesures de gestion de ressources tout le long de la côte japonaise et nous avons réussi à restaurer les ressources épuisées de certaines espèces de poissons. Le Japon a contribué au développement du secteur de la Pêche côtière des pays africains à travers ses nombreux programmes de coopération technique et la coopération financière non remboursable en matière de pêche.

Cette expérience du Japon pourrait être partagée avec les pays africains.

Cependant, au mémoire de nos efforts de gestion, la Pêche IUU (illégale, non-déclarée; non-réglémentée) ne cesse de sévir dans les devons faire face. En particulier, la pêche au thon est concernée par la pêche IUU ; je crois que parmi les pays africains ici-présents, il y en a qui s'intéressent à la pêche thoniers et d'autres qui la pratiquent. En tous cas, il est urgent d'éradiquer les bateaux de pêche IUU qui capturent illégalement le thon sans se conformer à toutes les règles internationales en matière de gestion de pêche.

Pour se faire, il est extrêmement important d'établir un système de coopération entre les pays concernés.

Problèmes de la protection excessive de l'environnement :

Parmi les problèmes qui concernent le principe de l'utilisation durable des ressources halieutiques, on doit énumérer celui qui le contrarie le plus : la protection démesurée de l'environnement dont le symbole est la baleine.

Certes, il importe de protéger les ressources halieutiques, mais leur protection se fait dans le but de les exploiter durablement ; si la protection de ressources empêche leur utilisation appropriée basée sur les fondements scientifiques, elle sera très nuisible à la subsistance des êtres humains.

Ces derniers temps, nous voyons se propager une tendance générale erronée qui accuse l'utilisation des animaux sauvages comme un mal absolu et qui considère que la protection à l'environnement se concrétise le mieux par l'opposition à l'utilisation des animaux sauvages.

Les activistes qui sont au centre de ces mouvements protectionnistes tirent des profits substantiels de l'opposition à l'utilisation des animaux sauvages ; appuyés sur l'énormité de l'argent qu'ils ramassent, ces activités écologistes exercent une pression très forte sur le gouvernement de nombreux pays.

Vous qui participez à cette réunion êtes venus ici puisque, je suppose, vous reconnaissez pleinement l'importance, de l'exploitation durable compte tenu du fait que vous dépendez des animaux sauvages ; je crois qu'il est indispensable d'établir un réseau de collaboration entre tous les pays intéressés afin de contrecarrer ces mouvements ultra-protectionnistes.

Situation actuelles de la CBI

un des exemples les plus frappants s'observe au sein de la CBI (Commission Baleinière Internationales) d'aujourd'hui. La 59^{ème} réunion annuelle de la CBI a eu lieu au mois de mai 2007 à Anchorage, aux Etats-Unis d'Amérique. Cette année aussi, les pays anti-chasse-baleinière ont déclaré à outrance que les baleines font l'objet de protection absolue et qu'aucune baleine ne doit être capturée. On dirait que leur argument n'est plus un débat scientifique, mais un sermon religieux. A cette réunion annuelle ont participé 11 pays de l'Afrique occidentale avec la ferme conviction de soutenir le principe de l'Utilisation Durable des ressources marines vivantes y compris les baleines et le Japon a hautement apprécié le soutien solide manifeste par ces pays amis africains.

Actions d'entraver la recherche scientifique

Il est à souligner qu'au cours de la campagne de recherche scientifique sur les cétacés dans l'Océan Austral, nous avons enregistré de nombreuses voies de fait provoquées par des ONGs antichasse-baleinière extrémistes comme Green Peace et Sea Shephard qui font entrer leurs bateaux en collision intentionnelle avec la flotte japonaise effectuant la recherche ; ces actes de folie de ces groupes pour entraver la recherche scientifique doivent être qualifiés de piraterie.

Quand on examine le problème de la chasse à la baleine, on ne doit pas oublier qu'en réalité, ces actes dangereux et inadmissibles se répètent chaque année pour tenter d'empêcher la recherche scientifique qui est pourtant parfaitement conforme au droit international.

Répercussions de la question baleinière

Je crois que dans le monde entier chaque pays utilise plus ou moins un certain nombre d'espèces de faune sauvages. Si ce genre d'ultra protectionnisme se propage à d'autres animaux sauvages que les cétacés, leur utilisation sera empêchée sans aucune justification scientifique ; cela constituera un mauvais précédent . Qui plus est, la protection unilatérale et absolue des espèces sauvages particulières sans aucune raison scientifique risque de briser l'équilibre de l'écosystème.

En ce sens, notre pays considère que le problème de la chasse à la baleine joue un rôle de digue pour arrêter les vagues d'opposition qui déferlent sur l'utilisation durable des autres espèces d'animaux sauvages.

situation de la CITES

au cours de la 14^{ème} Conférence des parties (COP14) de la CITES (Convention de Washington), tenue au mois de juin dernier aux Pays-Bas, nous avons vu s'accroître la mouvance d'idées qui tente de soumettre les ressources halieutiques au contrôle de la CITES.

En effet, le Japon a proposé que la Comité d'Animaux fasse une révision des inscriptions des cétacés dans l'annexe I, mais nous avons été déçus, cette fois aussi, que les débats dépourvus de tout sang-froid se soient déroulés sans aucun respect envers la science.

Par contre, quant aux nombreuses propositions d'inclusion dans les Annexes des espèces marines vivantes, nous nous félicitons d'avoir obtenu des résultats satisfaisants qui étaient conformes aux recommandations fournies par la FAO qui respectaient raisonnablement les critères scientifiques applicables à l'inscription dans les annexes.

Par ailleurs, à l'occasion de la COP14, une table ronde des ministres a été organisée pour la première fois dans l'histoire de la CITES ; le Ministre de la Pêche et de l'Aquaculture de la République de Guinée, son excellence Monsieur YOULA ; y a pris part, et a fait des interventions positives pour défendre le Principe de l'utilisation Durable des ressources marines vivantes et pour exhorter l'assemblée à baser les débats sur les informations scientifiques.

Profitant de cette occasion , nous nous permettons de lui renouveler nos sincères remerciements.

En tous cas, nous avons l'intention de continuer notre étroite collaboration avec tous nos pays amis, à savoir beaucoup de pays Africains qui sont ici-présents, pays e la Mer des Caraïbes, pays de sud-est Asiatique et pays de l'Océan Pacifique du Sud.

Conclusion

Le Japon continue de participer à toutes les conférences internationales liées à la pêche telle que la CBI et la CITES, en se basant toujours sur le Principe de l'Utilisation Durable.

La position fondamentale de notre pays est de favoriser la promotion de ce principe dans les pays africains à travers les projets de coopération en matière de pêche qui favorisent le développement du secteur de la pêche dans chaque pays concerné. Nous nous prions de bien comprendre notre position et nos préoccupations et de continuer de coopérer avec notre pays.

Je vous remercie de votre aimable attention !

•••• DECLARATIONS DES OBSERVATEURS ••••**-II-****•••• DISCOURS DE S.E.M OUMAR IBRAHIMA TOURE ••••
MINISTRE DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE
- MALI -**

Monsieur le Président en exercice de la conférence Ministérielle sur la coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'océan Atlantique (COMHAFAT),
Ministre de la production Animale et des Ressources Halieutiques de la République de Côte d'Ivoire,
Messieurs les Ministres des pêches des Etats membres de la COMHAFAT,
Excellences Mesdames, Messieurs les Ambassadeurs ;
Distingués invités,
Mesdames, Messieurs,

Je voudrais tout d'abord, en ma qualité d'observateur, remercier mon frère et ami Dr Douati Alphonse, Ministre de la Production Animale et des Ressources Halieutiques de Côte d'Ivoire, Président en exercice de la Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'océan Atlantique (COMHAFAT) , pour l'aimable invitation qui m'a été adressée à participer à cette septième session de la COMHAFAT, en tant que Ministre chargé de la Pêche d'un pays continental comma mali.

Je voudrais également, au nom du Président de la République du Mali son excellence Monsieur Amadou Toumani Touré, du Gouvernement du Mali et à mon nom propre, saluer cette initiative du Président en exercice, à nous faire partager l'expérience sous-régionale en matière de gestion, de formation et de recherche halieutiques et aquacole.

Messieurs les Ministres ;

La COMHAFAT, cet instrument privilégié dont vous disposez aujourd'hui, est une expérience heureuse et efficace en matière de coopération halieutique et singulièrement de lutte contre le fléau qu'est la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

La pêche illicite, non déclaré et non réglementée est une préoccupation majeure de nos Etats. Elle a été, d'ailleurs, au centre des débats lors de la 26^{ème} session du Comité des Pêches (COFI) de la FAO et de réunion ministérielle des Ministres des Pêches qui s'est tenue à Rome (Italie), en mars 2005.

En effet, pour contrecarrer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, la coopération internationale, basée sur le travail des organisations régionales comme la vôtre, est indispensable.

Cette coopération constitue, en matière, une des meilleures approches pour venir à bout de ce fléau, mais aussi, à fournir au secteur des pêches des informations scientifiques indispensables aux prises de décisions

**Monsieur le Président en exercice de la Conférence Ministérielle de la COMHAFAT ;
Messieurs les Ministres des pêches des Etats membres de la COMHAFAT ;
Distingués invités ;
Mesdames, Messieurs ;**

Cette rencontre revêt pour nous une double importance. En effet, elle nous permet, d'une part, d'échanger sur les expériences de la coopération sous régionale en matière de gestion des pêches, et, d'autre part, d'avoir un cadre de concertation sur le développement durable du secteur des pêches de la sous région en particulier et de la région Afrique en général.

En m'adressant à cette auguste assemblée en ma double qualité de Ministre de l'Elevage et de la Pêche du Mali et d'invité d'honneur du Président en exercice de la COMHAFAT, je voudrais, Mesdames, Messieurs, profiter de cette opportunité pour faire partager l'expérience malienne en matière de gestion sous-régionale des Pêcheries intérieures ou continentales.

Le Mali, Mesdames, Messieurs, est un pays de tradition halieutique en matière de production, de transformation, de commercialisation et de consommation.

Pays sans littoral, d'une superficie de 1 241 000 Km², Le mali est arrosé par deux fleuves, à savoir le fleuve Niger et le fleuve Sénégal. Son réseau hydrographique est de l'ordre de 4 500 kilomètres couvrant une superficie de 36 000 km².

En terme de potentialités, la pêche au Mali est pratiquée sur tous les plans d'eau du pays. Cependant on distingue trois principales zones à savoir : le Delta central du Niger, le Lac de Sélingué et le Lac de Manantali.

Le delta central du Niger constitue dans le paysage sahélien, l'un des derniers îlots de verdure et un capital naturel d'une richesse dont l'utilisation judicieuse offre des perspectives d'espoir pour les populations qui y vivent. Il est, d'ailleurs, considéré sur le plan international comme l'une des zones humides les plus importantes de la planète ;

Le lac de Sélingué est un lac de barrage construit dans la vallée du fleuve Sankarani, un affluent du fleuve Niger, à 140 Km au Sud de la capitale malienne, Bamako. Sa mise en eau date de 1980. Ce barrage est à vocation hydro-électrique mais il sert également à l'irrigation de zones agricoles, à la production d'électricité, à la navigation et à la pêche ;

Le Lac de Manantali est un lac de barrage international construit dans la vallée du Bafing, considéré comme la branche-mère du fleuve Sénégal. Cet ouvrage, dont la mise en eau a eu lieu en 1987, est un barrage hydro-électrique qui sert également à l'irrigation, à la navigation de Manantali constitue l'un des plus grands barrages d'Afrique.

Mesdames, Messieurs ;

Le mali produit annuellement 100 000 à 120 000 tonnes de poisson. Cette production assure une consommation de 10,5 kg par personne et par an. La pêche contribue pour près de 90 milliards de francs CFA à l'économie nationale, soit 4,2% du PIB.

Elle occupe quelque 500 000 personnes avec un savoir-faire technique issu d'une longue tradition de pêche reconnu au-delà même des frontières nationales.

Vous comprendriez aisément, Mesdames, Messieurs, pourquoi le Président de la République et le Gouvernement du Mali attachent un intérêt tout particulier au développement durable de cette activité, pratiquée sur l'ensemble du pays, avec l'introduction de l'aquaculture comme une activité économique à part entière. Le sous-secteur pêche contribue également, de manière forte, à la réduction de l'exode rural, à la création d'emplois, à la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire.

Mesdames, Messieurs;

C'est dans le but de concrétiser notre vision en matière de développement de l'aquaculture, que le Gouvernement du Mali vient récemment d'adopter le Programme quinquennal d'aménagements aquacoles. Cela a fin de sortir notamment la filière pêche de son état de cueillette à aller vers un système de production économique.

**Monsieur le Président en exercice de la COMHAFAT;
Messieurs les Ministres des pêches des Etats membres de la COHAFAT;
Mesdames, Messieurs ;**

S'agissant de la gestion de la pêche des Etats continentale au niveau de notre sous-région, il est à remarquer que les principales problématiques découlant des modes d'organisation de cette pêche sont globalement de même nature dans notre différents pays.

D'une manière générale, la pêche continentale est confrontée à des difficultés dues, entre autres :

- A la production dépendant des aléas climatiques ;
- A la diminution des captures ;
- A l'encombrement des plans d'eau, réduisant la durée de vie des engins de pêche ;
- A l'insuffisance des infrastructures de débarquement, de traitement, de conservation et de conditionnement du poisson;
- Aux conflits de pêche liés à l'introduction de certaines méthodes et pratiques de pêche notamment les barrages de pêche, le golf et les clochettes ;

- Au coût élevé des intrants de pêche et système de crédit usurier et
- Au manque de système de financement adapté au secteur ;

Mesdames, Messieurs;

L'aménagement et la gestion des plans d'eau en général, et des retenues de barrage en particulier, constituent depuis toujours une préoccupation, à la fois des autorités qui en sont les principaux gestionnaires et des populations qui en sont les principaux gestionnaires et des populations qui en sont les usagers.

Au mali, cela est d'autant plus vrai, par exemple, pour les lacs de barrages qui sont à vocation multiple, à savoir : la production d'électricité, l'irrigation, la pêche et la régulation du cours des fleuves.

La question qui se pose est de savoir : Comment gérer ces réservoirs d'eau au profit d'usagers, aux intérêts souvent divergents ?

Cette question est d'autant plus cruciale, Mesdames, Messieurs, que les implications de cette gestion vont très souvent bien au-delà des sites des plans d'eau, et même au-delà des frontières nationales. C'est-à-dire combien, la gestion d'une telle ressource requiert une attention toute particulière.

C'est pourquoi, dans le cas d'espèce, une gestion collégiale, impliquant la participation de tous les acteurs (gestionnaires, utilisateurs et opérateurs privés) est une impérieuse nécessité.

Quelles sont les actions à mener ? Par qui et comment faire pour aboutir à une telle gestion ?

Telles sont les questions auxquelles le Projet pilote sous-régional financé par le « Programme pour des moyens d'Existence Durables dans la Pêche » (PMEDP) a tenté de répondre à nos préoccupation ce, à travers son exécution durant ces trois années dans les quatre pays que sont le Burkina Faso, le Mali, la Côte d'Ivoire et Ghana.

Le « programme pour des Moyens d'Existence Durables dans la pêche » (PMEDP) est un partenariat financé par le Département pour le développement International du Royaume-Uni et de l'Irlande du Nord (DFID). Ce programme est exécuté par l'Organisation des nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), en collaboration avec 25 pays d'Afrique participants dont le Mali.

Le principal objectif de ce programme est la réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité dans les communautés de pêche côtière et continentale par l'utilisation durable des ressources aquatiques dont elles dépendent.

La mise en œuvre du programme a abouti à la formulation du premier projet pilote intitulé « Amélioration de l'environnement politique et institutionnel pour le développement de systèmes de cogestion en pêche continentale au Burkina Faso, au Mali, en Côte d'Ivoire et au Ghana ».

Cependant, il n'en demeure pas moins que l'ossature de ce plan de cogestion restera la gestion des pêcheries, des plans d'eau et des infrastructures y afférentes.

C'est pourquoi, dans le cadre de ce Projet pilote, un accent particulier a été mis sur :

La création diligente des organes de gestion que sont les conseils de pêche ;

L'élaboration ou la relecture des conventions locales de pêche et leur mise en application diligente afin de rationaliser l'exploitation des ressources halieutiques et solutionner les nombreux conflits latents autour des pratiques de pêche ;

L'étude sur les conditions optimales de gestion des infrastructures portuaires prévues dans le cadre des Projets en exécution ou en cours et l'élaboration de procédures de gestion ;

Le renforcement des capacités des principaux acteurs et la création de cadres de concertation adéquats permettant la pleine participation des pêcheurs.

Enfin, ce plan de cogestion est un cadre dynamique qui devra s'adapter continuellement aux exigences du moment. C'est un outil à l'usage de toutes les parties prenantes.

C'est pourquoi, il a été demandé, Mesdames, Messieurs, de mettre en place les cadres de concertation et de les animer régulièrement.

•••• DECLARATIONS DES OBSERVATEURS ••••**- III -****•••• DECLARATION DE LA FAO ••••****PRÉSENTÉE PAR DR. NDIAGA GUEYE****CHEF DE SERVICE DES INSTITUTIONS INTERNATIONALES ET DE LIAISON****DÉPARTEMENT DES PÊCHES****- ROME, ITALIE -**

Mr. Chairman, Honourable Minister
Honourable Ministers of ATLAFCO member countries,
Members of other International and Regional Organizations,
Ladies and Gentlemen,

I would like to extend my gratitude to Presidency of ATLAFCO for the invitation extended to FAO to participate in this important gathering of Ministers of Fisheries of the ATLAFCO member countries. I do feel privileged to be among you today as a representative of Dr Jaques Diouf, Director General of FAO. I extend to each one of you his warmest regards.

I have been informed that this conference will discuss activity report of the follow up of the Sixth Session, during which very important and relevant issues to FAO were discussed. It is gratifying to note that FAO was represented at that session; FAO's collaboration with ATLAFCO dated back to the organization's inception and it will continue to accorded the priority it so rightfully deserves.

FAO shares the concern of your organization in improving fisheries management and development in the region through improved policies and legal instruments; It is reassuring to note the efforts being put in developing national institutions to cope with the enormous challenges they are faced in applying the elements of their policies and legislation coupled with their commitment in combating the increasing menace of illegal, unreported and unregulated fishing. FAO will, therefore, continue to offer its unreserved technical support to the member countries of ATLAFCO in their national, subregional and regional endeavours.

Mr. Chairman, Honourable Ministers, your organization had made a request to FAO at the Sixth Session of the Ministerial Conference in Rabat, Morocco for assistance in assessing the possibility of establishing a subregional fisheries commission in the West Central Gulf of Guinea – waters situated between the Republic of Liberia and the Federal Republic of Liberia and the Federal Republic of Nigeria with both states inclusive FAO responded to your request by not only assessing the possibility but by establishing the Fishery Committee for the West Central Gulf of Guinea in July 2006 here in Abidjan, this committee is currently hosted by the Republic of Ghana with a Secretary General provided by the Republic of Cote d'Ivoire. FAO has formulated and submitted a support project proposal for this Committee to potential donor that is willing to fund it in the very near future. FAO would like to assure ATLAFCO that it will continue to Assist this new Committee and all the regional fisheries bodies within its area of competence. They will also continue to receive the full collaboration and cooperation of the Fishery Committee for the Eastern Central Atlantic (CECAF) funded and hosted by FAO.

In addition, it is worth noting that FAO has taken up the issue of Fisheries Partnership Agreements in your region very seriously. In that context it conducted a study on it in assistance to the African Union as the continental body and presented the results at a meeting held in Addis Ababa this month. The report of the study with its action plan to address the problem will be made available to all the member countries of ATLAFCO; The implementation of the actions recommended will also be a joint effort between FAO and all the member countries of the African Union.

FAO also continues to assist ATLAFCO countries in stock assessment and capacity building through the Nansen and STF-FishCode Programmes. The seven year Sustainable Fisheries Livelihoods Programme covering most of your countries terminated at the end of June 2007, but FAO is actively engaging donors for continuation and follow activities on your behalf.

In conclusion, Mr Chairman, Honourable Ministers, I would like to assure your that FAO will remain an active partner to ATLAFCO and its member countries.

Thank you.

•••• DECLARATIONS DES OBSERVATEURS ••••**-IV-****•••• DECLARATION DE LA BANQUE MONDIALE ••••****Honorable Ministers, Ladies and Gentlemen**

The World Bank extends its gratitude to the Presidency of COMHAFAT for inviting the World Bank to make a statement at this 7th Ministerial Conference.

The World Bank is grateful for the opportunity to inform the Ministerial Conference on Fisheries Cooperation among African States Bordering the Atlantic Ocean of the current and planned activities of the World Bank relevant to the fisheries of the region.

The World Bank is a partner in the region for the sustainable management and development of the fisheries resources as reflected in the following initiatives :

1. Global Program for Fisheries (PROFISH)

PROFISH is a global fisheries partnership with the African Union, FAO, Worldfish Center, IUCN and several major donors. It was Launched at the NEPAD 'Fish for All' summit in Abuja in 2005.

The overall objective of PROFISH is to improve sustainable livelihoods in the fisheries sector and to undertake activities that will contribute to the World Summit on Sustainable Development objectives and targets in fisheries. The strategic objectives of PROFISH are :

to ensure that pro-poor sustainable fisheries initiative are included in national plans and poverty reduction strategies;

to build national and regional consensus on fisheries initiatives and priority activities to implement the Code of Conduct for Responsible Fisheries; and

to align, harmonize and enhance, at the country level and with full country ownership, international assistance on fisheries and sustainable use of aquatic ecosystems and to catalyse implementation of agreed initiatives.

The focus of PROFISH work is on governance and policy reform to prepare a basis for increased investment in sustainable fisheries by the World Bank and key donors. PROFISH assists countries and regions, through participatory processes to establish a consensus on the role, future vision, and priorities for the fisheries sector. This consensus would be integrated into Strategy Notes, Poverty Reduction Strategy Programs and other key national policy and planning instruments. Based on these instruments, PROFISH would also help to facilitate access to financial and technical assistance resources from donors and the World Bank for improved fisheries governance, strengthening of institutional capacity, awareness raising, knowledge building and for other strategic national and regional investments.

In Sub-Saharan Africa PROFISH is currently involved in activities in Mauritania, Madagascar, south Africa, and Sierra Leone and regionally with the SRFC/CSRP and the Gulf of Guinea Fisheries Committee.

Strategic Partnership for a sustainable Fisheries investment Fund in the Large Marine Ecosystems of Sub-Saharan Africa -US\$60 million

Launched in August 2005, the Strategic Partnership is a new initiative to provide additional financing from the Global Environment Facility (GEF) and other partners to support coastal marine fisheries interventions in coastal countries in Sub-Saharan Africa (SSA). The objective of the Strategic Partnership is to help reverse the depletion of fish stocks in the LMEs of Sub-Saharan Africa, and to assist the coastal countries meet the fisheries and poverty reduction targets set by WSSD.

The specific objectives of the Strategic Partnership are to :

- Accelerate country-level investments in order to assist coastal countries to undertake the necessary governance (policy, legal, and institutional) reforms and sector adjustments to sustainably manage their fisheries in a way that ensures a distribution of benefits that will contribute to poverty reduction and food security;

- Assist coastal countries to build the capacity to participate in the ongoing GEF-sponsored LME Programs and other regional and sub-regional initiatives as well as collaborate through these projects to implement management measures (sub-regional monitoring, control and surveillance systems, management of fishing capacity, sub-regional research initiatives, networks of marine protected areas (MPAs), etc.;
- Promote learning, information exchange and capacity building at the regional level, to ensure that the lessons from successes and failures of country and LME level investments are adequately disseminated; and
- Encourage direct financial support to the fisheries sector in order to meet sustainable development objectives in fisheries and a reduction in poverty.

In order to attain these objectives, GEF has created a Sustainable Fisheries Investment Fund of US\$ 60 million over 10 years. This Investment Fund is available to co-finance country-level projects aimed at helping countries in SSA meet the WSSD fisheries targets and poverty reduction goal. The Investment Fund is to be co-financed by IDA loans and by other interested multilateral and bilateral donors. As a co-financing ratio of one to three was targeted by GEF, the total anticipated investments is expected to be US \$ 240 million.

The Partnership is advised by a Regional Advisory Committee (RAC) chaired by the African Union Commission. The partners in the execution of the initiative are the African Union Commission, FAO, WWF, Regional Fisheries Management Bodies, Large Marine Ecosystems (LMEs), and the World Bank (as the implementing agency, on behalf of GEF.)

Current Projects in COMHAFAT Member Countries

Senegal :

- Integrated Coastal and Marine Resources Management Project (GIRMaC)

Preparation of a supplemental project on Sustainable Management of Fisheries

Guinea Bissau

Integrated Coastal Marine and Biodiversity Management Project.

Mauritania

Preparation of a policy review on macroeconomic issues fishery management plans and the institutional framework of fisheries in Mauritania.

Sub-Regional project with SRFC/CSRP Member Countries and Ghana (up to 8 countries)

- Preparation of a Sub-Regional Project on Sustainable Management of Fisheries in West Africa

•••• DECLARATIONS DES OBSERVATEURS ••••**-V-****•••• DECLARATION DE MONSIEUR AMADOU TALL ••••
DIRECTEUR D'INFOPECHE**

Excellence Monsieur le Président de la COMHAFAT
Messieurs les ministres d'Etat,
Messieurs les Ministres,
Excellence Messieurs les Ambassadeurs,

Je suis particulièrement honoré de prendre la parole devant l'Auguste assemblée de la 7^{ème} Session de la Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique.

Excellences, Honorables Délégués permettez-moi tout d'abord d'adresser mes sincères remerciements au peuple et au Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire pour l'accueil chaleureux, fraternel et professionnel qu'ils ont témoigné à toutes les délégations depuis leur arrivée dans la belle cité Abidjanaise, perle de la lagune Ebrié.

Aussi ai-je l'honneur d'exprimer ma gratitude à son Excellence le Président Laurent GBAGBO, pour l'intérêt qu'il montre à la Coopération internationale sud-sud sur l'exploitation responsable des pêcheries africaines et mondiales.

Ce choix est confirmé par l'adhésion du pays à plusieurs organisations internationales et régionales par exemple: ICCAT, CBI, CPCO, INFOPECHE et bien sûr la COMHAFAT.

Je voudrais en outre adresser mes sincères félicitations à son Excellence Dr Alphonse DOUATI, qui au nom du Gouvernement de la Côte d'Ivoire, à abriter les travaux à Abidjan capital d'un grand pays hospitalier les travaux de la 7^{ème} session et aussi les importants moyens mis à la disposition de la session. Ceci a permis de travailler dans les meilleures conditions et donc d'assurer un succès aux travaux.

Excellence, Messieurs les Chefs de Délégation,

Je voudrais saisir la présente occasion pour renouveler l'adhésion totale à l'utilisation et la commercialisation responsables des ressources Halieutiques mondiales.

Enfin permettez-moi aussi Monsieur le Président de la COMHAFAT, de vous renouveler mon engagement à vous et à vos hôtes pour le renforcement des liens entre la COMHAFAT et INFOPECHE.

Je vous remercie.

•••• DECLARATIONS DES OBSERVATEURS ••••**- VI -****•••• DECLARATION DE LA COMMISSION DE L'UEMOA ••••
PRONONCÉE PAR DOCTEUR ADOW SÉIBOU SONHAYE
DÉPARTEMENT DU DÉVELOPPEMENT RURAL, DES RESSOURCES
NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT
- COMMISSION DE L'UEMOA -**

Monsieur le Ministre de la Production Animale et des Ressources Halieutiques, président de la COMHAFAT,
Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs les experts, et chers Collègues,

Le Commissaire chargé du Département du Développement Rural, des Ressources Naturelles et de l'Environnement aurait bien voulu prendre personnellement part à cette importante rencontre en réponse à l'aimable invitation que vous avez voulue adresser à la Commission de l'UEMOA et au vu des importants inscrits à l'ordre du jour.

Malheureusement son calendrier très chargé en ce moment lui en a empêché Il m'a chargé de vous présenter toutes ses excuses et vous témoigne sa reconnaissance.

L'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine créée en 1994 regroupe huit Etats à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

En matière de pêche 5 pays sont côtiers alors que les trois autres sont arrosés par des fleuves d'importance reconnue de tous: le fleuve Sénégal ; le fleuve Niger, le fleuve Mouhoun et le fleuve Nakambé

Les ressources halieutiques font de la pêche une composante essentielle du développement économique et social des pays de l'Union. La production moyenne de la zone est estimée à environ 800.000 à 1000.000 de tonnes par an, ce qui représente environ 500 milliards de cfa de chiffre d'affaire, soit 5,4% du PIB de l'espace UMOA. Une bonne partie des prises est utilisée pour la consommation locale et contribue ainsi, de façon déterminante à la sécurité alimentaire.

La pêche joue un rôle plus important encore en matière d'emploi, en particulier dans les zones rurales. Elle génère ainsi environ un million d'emplois directs et indirects (pêcheurs, mareyeurs, femmes transformatrices, charpentiers,...etc)

Cependant, on constate aujourd'hui, que la ressource est en état de surexploitation et la productivité de certaines pêcheries diminue.

La coopération en matière de pêche devient donc un impératif pour les pays de l'UEMOA qui partagent en commun la ressource halieutique, aussi bien maritime que continentale.

L'intérêt d'une approche régionale de la gestion de ces ressources est manifeste.

Par sa vocation d'institution d'intégration économique régionale, dotée de prérogatives supranationales , l'UEMOA a un rôle fondamental à jouer dans la coordination des politiques national et la défense des intérêts des Etats membres au niveau des instances internationales, en partenariat avec d'autres organisations sous régionales intervenant dans le secteur de la pêche telles que la Commission Sous Régionale des Pêches (CRSP), l'Association Ouest Africaine pour le Développement de la Pêche Artisanale (ADEPA), le Comité des Pêches pour l'Afrique Centre Est (COPACE), le Comité des Pêches du golfe de Guinée Centre Ouest (COCP), le World Wilde Fond for Nature (WWF)...etc...

Dans ce contexte le grand défi pour l'Union est d'établir un équilibre durable entre les ressources disponibles qui s'amenuisent et leur exploitation.

Il faut donc établir un processus de coordination et d'harmonisation pour parvenir à terme à une gestion durable des pêcheries de l'espace de l'Union.

Pour cela il s'agit de promouvoir la mise en place d'un mécanisme de régulation de l'accès aux ressources, et la coopération pour une gestion durable des pêcheries d'intérêt commun

Au cours de sa réunion le 6 avril 2007 à Lomé, le Conseil des Ministres statuaire a pris un règlement portant adoption du plan d'aménagement concerté des pêches et d'aquaculture au sein de l'UEMOA.

Ce plan comporte plusieurs programmes qui vont de l'harmonisation des législations jusqu'au programme de projets pilotes régionaux de protection, de conservation et de restauration des écosystèmes continentaux.

La plupart de ces programmes sont d'ores et déjà en exécution.

Un comité consultatif sur l'harmonisation des politiques et des législations des Etats membres de l'UEMOA en matière de pêche et d'aquaculture est créé par le même Conseil des Ministres statuaire.

Ce comité a pour objet de donner des avis techniques sur la coordination et l'harmonisation des politiques et des législations en matière de pêche et d'aquaculture, au sein de l'UEMOA.

Il est composé des directeurs des pêches des Etats membres de l'Union et d'un représentant des organisations professionnelles du secteur de la pêche par Etat membre

Sa prochaine réunion est prévue pour le mois d'octobre 2007.

En dehors de l'exécution du plan d'aménagement concerté des pêches et de l'aquaculture, la Commission de l'UEMOA est prête à soutenir toute recherche de financement pour l'exécution d'un programme de développement dans le secteur de la pêche.

Telle est Monsieur le Ministre, Président de la Comhafat, Messieurs les Ministres, Mesdames et Messieurs les experts et chers collègues, l'essentiel de mon propos

Je vous remercie



CEREMONIE DE CLOTURE

●●● CEREMONIE DE CLOTURE ●●●

●●● DECLARATION DE LA 7^{ème} SESSION DE LA CONFERENCE ●●●

Nous Ministres et représentants des Etats membres de la COMHAFAT, réunis a Abidjan le 27 Juillet 2007, à l'occasion de la septième Session de la Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique;

Considérant la nécessité de poursuivre les politiques et programme d'action visant à renforcer les capacités institutionnelles et de fonctionnement de la COMHAFAT;

Félicitons et remercions chaleureusement le Royaume du Maroc et les partenaires au développement notamment le gouvernement du Japon pour les efforts consentis à travers l'appui technique et financier apporté à la COMHAFAT depuis sa création;

Reconnaissant la nécessité d'impliquer les Etats membres de la COMHAFAT pour contribuer au financement des activités et du fonctionnement de son secrétariat permanent;

Donnons mandat au Président en exercice de la COMHAFAT et au Secrétaire Permanent d'entreprendre tous les travaux nécessaires visant la mise sur pied du mécanisme créant le fonds propre de notre organisation ainsi que la définition du statut de son personnel.

Fait à Abidjan, le 27 Juillet 2007

La Conférence des Ministres

●●● CEREMONIE DE CLOTURE ●●●

*MOTION SPECIALE DE REMERCIEMENTS
A SON EXCELLENCE MONSIEUR LAURENT GBAGBO
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE*

La Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique,

S'étant réunie à Abidjan à l'occasion de sa septième Session le 27 juillet 2007, à l'aimable invitation du Gouvernement de Côte d'Ivoire,

Très sensible à la courtoisie et à l'hospitalité dont le Gouvernement Ivoirien a fait preuve à l'égard des membres des délégations et des observateurs qui ont participé à la Conférence,

Prie Monsieur le Ministre DE LA PRODUCTION ANIMALE ET DES RESSOURCES HALIENTIQUES de Côte d'Ivoire de transmettre à son Excellence Monsieur LAURENT GBAGBO, Président de la République de Côte d'Ivoire, les chaleureuses félicitations des participants pour l'excellente organisation de la septième Session de la conférence ainsi que leurs sentiments de profonde gratitude de tous les participants pour toutes les marques d'attention qui leur ont été accordées pendant leur séjour en Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 27 juillet 2007

La Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique (COMHAFAT)

•••• CEREMONIE DE CLOTURE ••••**ALLOCUTION DE CLÔTURE
PRONONCÉE PAR S.E.M. DOUATI ALPHONSE
MINISTRE DE LA PRODUCTION ANIMALE ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES
PRÉSIDENT EN EXERCICE DE LA COMHAFAT**

Excellence Mesdames, Messieurs les Ambassadeurs et Chefs de Missions Diplomatiques,
Monsieur le Secrétaire Permanent de la COMHAFAT
Mesdames et Messieurs

Nous voici au terme des travaux de la 7^{ème} Session de notre organisation, la COMHAFAT qui aura été, et j'en suis très heureux, de grands moments d'échanges d'informations, de réflexions et de propositions pour l'avenir. Je voudrais d'abord vous exprimer mes sincères remerciements pour la confiance que vous venez de placer en moi et à travers moi, toute la Côte d'Ivoire. Vous me permettrez donc, au nom du Président de la République, son Excellence Laurent GBAGBO, du Premier Ministre Monsieur SORO Guillaume et en mon nom personnel d'exprimer ma profonde gratitude et encore une fois mes sincères remerciements.

Je voudrais remercier particulièrement le Gouvernement du Maroc qui ne cesse d'apporter son indéfectible soutien à la COMHAFAT à travers la prise en charge intégrale du Secrétariat permanent et bien d'autres actions pour le succès de notre organisation. Monsieur le Représentant du Ministre et cher frère, je vous remercie et vous demande de transmettre à Monsieur le ministre et à sa Majesté le Roi Mohamed 6 et à tout le peuple du royaume Chérifien, les remerciements de tous les Etats membres de la COMHAFAT et de tous nos partenaires au développement.

Merci à vous, chers collègues Ministres en charge des pêches. La Côte d'Ivoire, par ma voix vous réitère ses remerciements pour la confiance que vous venez de lui témoigner en la reconduisant à la présidence de la COMHAFAT pour un second mandat de 2 ans.

A tous mes autres collègues dont le soutien à toutes épreuves ne nous a jamais fait défaut, la Côte d'Ivoire, par ma voix, vous dit sincèrement merci.

Je dis merci également au Japon et à tous nos partenaires au développement pour le soutien qu'ils ne cessent d'apporter à la COMHAFAT, je pense en particulier à la FAO, l'ONUDI, INFOPÊCHE, la JICA du Japon, la Coopération Marocaine, CLS, l'UEMOA, la BAD, la Banque Mondiale entre autres, pour leur appui constant aux activités scientifiques et de communication de notre Conférence. Leur présence massive en terre Ivoirienne, témoigne de l'intérêt croissant qu'ils accordent au secteur de la pêche et à la gestion durable des ressources halieutiques.

Je ne voudrais pas clore le chapitre de remerciement sans avoir au préalable, féliciter et remercier du plus profond de moi, nos Experts pour la qualité du travail accompli.

Mesdames, Messieurs, Honorables invités,

Notre organisation, pour étendre son domaine d'activité doit renforcer un certain nombre d'axes d'interventions:

- l'orientation de la formation au genre et aux industries de la pêche,
- l'adoption du projet de mise en place d'un système de surveillance par satellite des pêches (système VMS, couplé à un radar,
- le règlement des questions politiques et juridiques pour permettre l'ouverture de la COMHAFAT sur les Pays sans littoral.

Mesdames, Messieurs,

Nos positions sur les côtes marines nous interpellent. Certes, nous avons le droit d'exploitation et d'utilisation des ressources de la mer. Cependant, cette gestion doit être durable et responsable car nous devons prendre conscience de notre responsabilité en faisant en sorte que les états riverains et les pays continentaux n'aient à regretter plus tard nos actes et que les générations futures puissent également profiter des ressources halieutiques.

C'est pourquoi, j'exhorte les Etats membres à mettre l'accent sur la formation et la surveillance effective de nos eaux.

Dans cette perspective, nous devons demeurer unis pour défendre nos intérêts communs.

**Mesdames et messieurs,
Chers participants,
Honorables invités,**

Je ne voudrais pas abuser de votre patience au terme d'une semaine qui a été chargée. Avant de terminer, j'aimerais vous remercier à nouveau pour cette participation massive et distinguée à cette session, d'avoir accepté de sacrifier votre temps pour prendre un peu de recul et vous projeter dans l'avenir sans a priori.

Je voudrais également remercier nos partenaires au développement qui ont accepté de participer à cette Conférence. Nous savons que plusieurs autres d'entre eux auraient bien voulu être des nôtres, mais avaient des obligations diverses de longues dates. Nous le regrettons, car nous savons que nous aurons besoin d'eux pour mettre en œuvre les décisions qui ont été prises et pour accompagner notre organisation.

Je souhaite un bon retour à tous et que vous retrouvez vos familles en bonne santé.

C'est sur ces mots d'espoir que je déclare close la septième Session de la COMHAFAT.

Je vous remercie.



ANNEXES

●●● LISTE DES DOCUMENTS ●●●**DOCUMENTS DE TRAVAIL**

- CONF.7/R.E./1 : Ordre du jour provisoire
- CONF.7/R.E./2 : Ordre du jour annoté provisoire
- CONF.7/R.E./3 : Programme de travail provisoire
- CONF.7/R.E./4 : Rapport d'expertise, du Dr Satia sur les modalités d'application de l'article 18 de la Convention Régionale sur la Coopération halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique, et de l'ouverture de la COMHAFAT sur les Etats Africains sans littoral

DOCUMENTS D'INFORMATION

- CONF.7/R.E./INF.1 : Liste provisoire des participants
- CONF.7/R.E./INF.2 : Compte rendu de la réunion de concertation entre la Présidence et le Secrétariat Permanent de la COMHAFAT, 11 février 2006
- CONF.7/R.E./INF.3 : Compte rendu de la réunion de concertation, entre la Présidence et le Secrétariat Permanent de la COMHAFAT, 17 - 20 décembre 2006
- CONF.7/R.E./INF.4 : Compte rendu de la réunion de concertation entre la Présidence et le Secrétariat Permanent de la COMHAFAT, 22 - 26 avril 2007
- CONF.7/R.E./INF.5 : Plan d'action de la COMHAFAT au titre de l'année 2006 - 2007
- CONF.7/R.E./INF.6 : Budget du Secrétariat Permanent de la COMHAFAT au titre de l'année 2006 - 2007
- CONF.7/R.E./INF.7 : Projet de budget du Secrétariat Permanent au titre de l'année 2007-2008
- CONF.7/R.E./INF.8 : Manuel de vulgarisation et CD-ROM des Céphalopodes et Crustacés des pays Africains Riverains de l'Océan Atlantique (réédité)
- CONF.7/R.E./INF.9 : Manuel de vulgarisation et CD-ROM des espèces pélagiques des pays Africains Riverains de l'Océan Atlantique
- CONF.7/R.E./INF.10 : Manuel de vulgarisation et CD-ROM des espèces démersales des pays Africains Riverains de l'Océan Atlantique
- CONF.7/R.E./INF.11 : Bulletin d'information

DOCUMENTS DE REFERENCE

- CONF.7/R.E./REF.1 : Liste provisoire des documents
- CONF.6/05/REF.2 : Actes de la 6^{ème} Session de la COMHAFAT (Rabat, Maroc, 12 - 14 juillet 2005)
- BUR.6/06/REF.3 : Actes de la 6^{ème} réunion du Bureau de la COMHAFAT (Abidjan, Côte d'Ivoire, 19 - 21 juillet 2006)
- BUR.6/06/REF.4 : Questionnaire sur l'application du code de conduite pour une pêche responsable
- BUR.6/06/REF.5 : Recueil des réponses des pays membres sur l'état d'application du Code de Conduite pour une Pêche Responsable
- BUR.6/06/REF.6 : Projet pilote proposé par la société CLS sur le suivi, Contrôle et Surveillance, des bateaux de pêche opérant dans la zone COMHAFAT
- CONF.3/95/REF.7 : Instruments juridiques de la COMHAFAT

- CONF.2/91/REF.8 : Lettre circulaire du Directeur général de la FAO – modèle de Ratification / Acceptation / Approbation,
- CONF.3/95/REF.9 : Etat de ratification de la Convention Régionale sur la Coopération halieutique entre les Etats Africains de l'Océan Atlantique
- REFMA/07/REF.10 : Synthèse des activités du REFMA
- REFMA/07/REF.11 : Rapport de l'atelier sur la sécurité maritime et le sauvetage des vies humaines en mer, Nouadhibou, 17-18 avril 2007
- RAFISMER/03/REF.12 : Synthèse des activités du RAFISMER
- RAFISMER/03/REF.13 : Questionnaire relatif aux institutions de recherche halieutique et sciences de la mer
- RAFISMER/03/REF.14 : Questionnaire relatif à l'identification des chercheurs et Experts en halieutique et sciences de la mer
- AFIEX/05/REF.15 : Questionnaire relatif aux données du secteur de la pêche dans les pays membres de la COMHAFAT
- SYMPOSIUM/05/REF.16 : Rapport du symposium sur La gestion durable des ressources halieutiques dans la côte ouest africaine (Agadir, 16 - 18 mai 2006)

●●●● RAPPORT DE LA VI^{ème} REUNION DU BUREAU ●●●●

1- La Sixième Réunion du Bureau de la Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique s'est tenue à Abidjan, le 21 juillet 2006, à l'aimable invitation du Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire. La réunion des Ministres a été précédée de celle des Experts tenue les 19 et 20 juillet 2006.

2 - Ont pris part à la réunion, les représentants des pays membres suivants: Angola, Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana, Maroc et Mauritanie.

3 - Le Mali, le Japon, la CRSP, le COREP, l'ICCAT, la FAO, INFOPECHE ont assisté à la réunion en qualité d'observateurs.

4 - Les réseaux de la COMHAFAT, RAFISMER et REFMA ont également pris part aux travaux.

5 - La liste des participants est jointe en annexe.

6 - La séance d'ouverture solennelle a été placée sous la Présidence de son Excellence Monsieur Paul Antoine BOHOUN Bouabré, Ministre d'Etat, Ministre du Plan et du Développement de la République de Côte d'Ivoire.

7 - Docteur Alphonse DOUATI, Ministre de la Production Animale et des Ressources Halieutiques de la République de Côte d'Ivoire et Président en exercice de la COMHAFAT, a prononcé le discours de bienvenue.

8 - Après avoir remercié les différentes Délégations pour leur témoignage de solidarité envers le peuple de Côte d'Ivoire et les partenaires au développement pour leur soutien permanent, il a souligné les problèmes auxquels l'organisation doit faire face, à savoir :

- l'aménagement durable des pêcheries,
- la formation des acteurs à tous les niveaux,
- la dynamisation de la recherche halieutique,
- la contrôle et la surveillance de pêche

la réussite de la politique de réduction des pratiques dangereuses, illicites et non conventionnelles de pêche.

9 - Il a, par ailleurs, signalé que la présente réunion donne l'occasion d'approfondir la solidarité entre les Pays membres de la COMHAFAT. Dans ce cadre, une attention toute particulière doit être accordée à l'ouverture de la COMHAFAT aux Pays sans littoral et géographiquement désavantagés.

10 - Le Ministre d'Etat a, à son tour remercié les participants au nom du Gouvernement Ivoirien pour avoir fait confiance à son pays pour abriter les présentes assises

11 - Il a saisi l'occasion de cette cérémonie solennelle pour exprimer la gratitude de la République de Côte d'Ivoire envers le Japon et le Royaume du Maroc, pour l'engagement de ces deux partenaires au développement du secteur de la pêche dans la région de la COMHAFAT.

12 - Avant de déclarer l'ouverture de la réunion, le Ministre d'Etat a souligné que la Conférence demeure un instrument privilégié pour la gestion durable des ressources halieutiques et pour cela assure de l'engagement de la Côte d'Ivoire de s'impliquer fortement à soutenir les recommandations des présentes assises.

13 - L'ordre du jour suivant a été adopté:

- Ouverture de la réunion
- Adoption de l'ordre du jour
- Examen du rapport de la réunion des Experts
- Déclarations des Délégations
- Lieu et date de la 7^{ème} Session
- Questions diverses
- Présentations thématiques
- Adoption du rapport de la réunion
- Cérémonie de clôture

EXAMEN DU RAPPORT DE LA REUNION DES EXPERTS

14 - La réunion des Experts a eu lieu à Abidjan du 19 au 20 juillet 2006. A l'issue de ses travaux, la réunion a adopté le rapport dans lequel sont consignés les résultats des débats, ainsi que les recommandations relatives aux diverses questions traitées.

15 - La réunion a pris connaissance des activités réalisées et se félicite de la qualité du travail effectué par le Secrétariat Permanent de la Conférence.

16 - La Conférence a examiné avec attention ce rapport et l'a adopté.

DECLARATION DES CHEFS DE DELEGATION

17 - La réunion a entendu les déclarations des Chefs de Délégations des Etats membres suivants: Angola, Bénin, Ghana, Maroc, ainsi que celles des Observateurs dont: le Mali et le Japon.

18 - Les Chefs de Délégations ont réaffirmé leur attachement aux objectifs de la COMHAFAT qui constitue un cadre privilégié pour discuter des problèmes de développement de la pêche et de l'aquaculture au sein des pays membres

19 - Ils ont insisté sur l'évaluation des méthodes de travail et des mécanismes de financement des organes de la COMHAFAT, afin de les rendre plus opérationnels et plus performants.

20 - Ils ont par ailleurs réaffirmé la solidarité agissante d'une part, au sein des pays de la COMHAFAT et d'autre part entre la COMHAFAT et les pays sans littoral qui partagent les mêmes idéaux.

21 - Ils ont enfin suggéré l'instauration d'une réunion annuelle des Ministres de la COMHAFAT en vue de prendre les mesures concrètes qui s'imposent pour la sauvegarde des ressources halieutiques dans la région couverte par cette Institution.

LIEU ET DATE DE LA 7^{ème} SESSION

22 - La réunion a retenu le mois de juillet 2007 comme date de la tenue de la 7^{ème} session de la COMHAFAT.

23 - La République de Côte d'Ivoire réaffirme son invitation à abriter la septième Session de la Conférence à Yamoussoukro ou à Abidjan.

24 - Après examen de l'offre de la République de Côte d'Ivoire d'abriter la 7^{ème} Conférence à Abidjan ou à Yamoussoukro, la réunion l'a acceptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

25 - La réunion a recommandé l'élaboration d'un mémorandum de coopération entre l'ICCAT et la COMHAFAT, afin de permettre aux deux organisations de collaborer de manière étroite et régulière.

26 - La réunion a été informée des efforts entrepris par l'ICCAT dans l'amélioration des statistiques de la pêcherie thonière de huit pays membres de la COMHAFAT. (Angola, Cap Vert, Sénégal, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée Equatoriale, République de Guinée et Sao Tomé et Principe).

27 - Par ailleurs, la réunion s'est félicitée de la création du Comité Sous Régional des Pêches du Golfe de Guinée Centre Ouest.

28 - Elle a recommandé qu'il soit établi également des conventions de collaboration avec la CSRP et le Comité Sous Régional des Pêches du Golfe de Guinée Centre Ouest.

29 - La réunion a été informée de l'état d'avancement de l'élaboration d'une part, d'un manuel de vulgarisation avec un CD interactif et d'un poster sur les espèces pélagiques de la zone COMHAFAT, d'autre part.

30 - La réunion a salué les efforts déployés par le Sénégal, le Maroc et la Mauritanie dans le cadre des activités du Réseau de Formation Maritime (REFMA).

PRESENTATIONS THEMATIQUES

31 - Le Japon, a réitéré son adhésion au principe de l'utilisation durable des ressources marines vivantes tout en saluant l'initiative de regroupement des pays de la COMHAFAT, en vue de résoudre les problèmes communs du secteur.

32 - Ce partenaire, tout en rassurant la COMHAFAT de son appui, a exhorté les pays membres à mettre en place un système de contribution annuel, afin d'assurer le fonctionnement du Secrétariat Permanent de la COMHAFAT.

33 - Dans le cadre du contrôle et de la surveillance des pêches, la réunion a été informée de la proposition du Japon de mener des études pour généraliser le système de suivi des bateaux de pêche dans la région.

Un pays de la région sera choisi pour la mise en œuvre de cette étude.

34 - Le Japon a attiré l'attention des pays de la COMHAFAT sur l'absence de fondement scientifique et les conséquences socio économiques qui découleraient de l'adoption à la prochaine Conférence des Nations Unies de la proposition de moratoire sur le chalutage des fonds.

35 - La réunion a suivi la présentation du système de suivi des bateaux de pêche par Satellite (système VMS ARGOS), puis a noté avec satisfaction la participation de quelques pays de la COMHAFAT à cette initiative.

ADOPTION DU RAPPORT DE LA REUNION

36 - La réunion a adopté le rapport de ses travaux.

CEREMONIE DE CLÔTURE

37 - La réunion a été clôturée par:

- la remise de diplômes de participation;
- la remise des cadeaux souvenir aux Délégations étrangères;
- le discours de clôture prononcé par Dr Alphonse DOUATI, Président en exercice de la COMHAFAT.

•••• ALLOCUTION DE BIENVENUE DE LA REUNION DES EXPERTS ••••
PRONONCÉE PAR S.M ALPHONSE DOUATI
MINISTRE DE LA PRODUCTION ANIMALE ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES
DE COTE D'IVOIRE
PRESIDENT DE LA COMHAFAT

Mesdames et Messieurs les Présidents des Institutions,
Monsieur le Secrétaire Permanent de la COMHAFAT,
Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations Internationales,
Mesdames et Messieurs les Chefs des délégations,
Honorables invités,
Mesdames et Messieurs,
Chers amis de la Presse,

C'est avec un réel plaisir que je prends la parole devant vous, honorables délégués venus de tous les pays membres de la COMHAFAT, des pays non membres, des organisations internationales, régionales et sous régionales, à l'occasion de cette sympathique cérémonie d'ouverture de la réunion des experts dans le cadre de la septième session de la Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique (COMHAFAT).

Votre présence massive et distinguée, témoigne de l'intérêt que vous portez à la Côte d'Ivoire en ces temps de sortie de crise. En effet, je note une participation massive de tous les 22 pays membres sans exception, ce qui est un signe de solidarité entre nous. Soyez en remerciés et soyez les bienvenus.

En ma qualité de Ministre en charge des pêches de la Côte d'Ivoire, vous me permettez donc, au nom du Président de la République, Son Excellence Monsieur Laurent GBAGBO, du Premier Ministre, Son Excellence Monsieur SORO Kigbafori Guillaume, et en mon nom propre, d'exprimer ma profonde gratitude et mes sincères remerciements à toutes les délégations qui ont accepté de venir à Abidjan, afin de prendre part à la présente Session.

Je voudrais également dire un merci appuyé à la délégation du Maroc ainsi qu'à tous nos partenaires au développement pour le soutien qu'ils ne cessent d'apporter à la COMHAFAT. Je pense notamment à la FAO, l'ONUDI, INFOPECHE, l'UEMOA, la BAD, la Banque Mondiale et à la coopération marocaine, pour leur appui constant aux activités scientifiques et de communication de notre conférence.

C'est le lieu de rendre hommage à la Communauté internationale et aux différents bailleurs de Fonds pour toutes les initiatives tendant à appuyer le secteur des pêches. J'observe avec intérêt la présence d'une délégation de l'union Européenne, IFREMER....le Japon.

Mesdames et Messieurs,

Nos centres d'intérêts sont portés sur des problèmes communs ayant trait à l'aménagement durable des pêches, la formation des acteurs à tous les niveaux, la dynamisation de la recherche halieutique, le contrôle et la surveillance des pêches, la réussite de la politique de réduction des pratiques dangereuses, illicites et non conventionnelles etc....

C'est donc, conscients des problématiques communes auxquelles sont confrontées nos pays pour le développement des productions halieutiques que nous nous trouvons réunis ce jour pour trouver des solutions idoines. Cette nécessité s'impose à nous tous. Votre présence si nombreuse est la démonstration éloquente d'une prise de conscience de nos pays relativement au principe de gestion rationnelle et de l'exploitation durable des ressources halieutiques.

Pour ma part, je puis vous rassurer de l'engagement de la Côte d'Ivoire pour promouvoir l'exploitation responsable de nos ressources, et participer de façon active à chacune des activités de notre Conférence.

Mesdames et Messieurs, distingués délégués,

Je voudrais vous rappeler que l'avenir de la COMHAFAT en tant que organisation crédible au plan international dépendra des recommandations issues de vos réflexions que vous soumettez à l'analyse de la Conférence des Ministres. Je pense entre autres à l'article 18 de notre Convention relatif aux contributions des Etats membres et la capacité de nos pays à contrôler et surveiller nos eaux.

Tout en vous souhaitant un bon séjour dans notre pays et surtout de fructueux travaux, encore une fois, merci pour votre présence massive et distinguée.

Sur ce je déclare ouverte la réunion des Experts de la 7^{ème} session.

Je vous remercie.

•••• RAPPORT D'ACTIVITES DU SECRETARIAT PERMANENT ••••
DE LA COMHAFAT
PRÉSENTÉ PAR M. AMAR DAHMANI
SECRETARE PERMANENT DE LA COMHAFAT

Monsieur le Président,
Distingués Délégués
Mesdames et Messieurs les représentants des organisations internationales, régionales et sous régionales
Messieurs les représentants des pays amis de la COMHAFAT
Mesdames et Messieurs,

L'honneur m'échoit d'exprimer au nom du Secrétariat permanent de la Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique Africaine de l'Atlantique, mes sincères remerciements à tous ceux et celles qui ont répondu à l'invitation de la Présidence en exercice de la COMHAFAT, pour prendre part aux assises de la 7^{ème} session.

Nous nous réjouissons aujourd'hui de la tenue de cette importante manifestation dans notre second pays, la république de Côte d'Ivoire, qui nous offre tous les moyens idoines pour que nos travaux soient menés dans des conditions les meilleures.

Il m'incombe d'exprimer toute ma reconnaissance à la bienveillance de Dr Douati Alphonse, Ministre de la Production Animale et des Ressources Halieutiques, Président en exercice de la COMHAFAT, qui n'a ménagé aucun effort pour que cette session soit tenue dans son propre délai.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Notre organisation a été créée à un moment où tous les Etats africains riverains de l'Atlantique étaient conscients qu'une gestion durable des pêcheries constituerait une condition sine qua non pour la préservation de nos ressources halieutiques qui pourrait valablement contribuer à l'essor économique et social de la région.

A cette occasion, nous sommes tous appelés à rendre un vibrant hommage à ceux qui ont fondé notre noble organisation, et à assurer sa longévité en usant de toutes nos compétences tant humaines, matériels que techniques, en vue d'une coopération régionale effective, dynamique et prometeuse pour le bien être de nos populations respectives.

Tel est d'ailleurs l'objectif suprême fixé par la COMHAFAT basé essentiellement sur le renforcement et la consolidation de cette voie de coopération haleutique entre ses pays membres qui présentent des besoins similaires de développement en la matière, et des aspirations communes liées à une solidarité afriaine inébranlable. Dans cette optique, un programme stratégique qui répond à l'objectif d'une coopération fructueuse entre les Etats membres a été défini selon des domaines clés susceptibles d'aider au développement durable des pêcheries. Il s'agit de la formation maritime, la recherche scientifique, la promotion du commerce, l'industrie et la valorisation des produits de pêche, la lutte contre la pêche illicite, et l'harmonisation des politiques et législations des pêches.

Il convient de reconnaître, après dix huit année de son existence, que notre organisatoin a pu, grâce à la volonté fort soutenue de ses Etats membres et à l'appui financier et technique de ses partenaires internationaux et gouvernementaux, initier des actions de coopération prometeuses pour la concrétisation de son programme, notamment en matière de formation professionnelle et technique, de recherche scientifique, de sensibilisation, d'échange d'information et d'expertise, etc.

Que tous ceux qui ont contribué au développement de notre coopération halieutique régionale, trouvent ici le témoignage de notre reconnaissance. Je citerai le Japon par le biais de son gouvernement et de son organisme l'OFCE, la Norvège, la France, la FAO et autres.

**Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,**

Si nous nous réjouissons aujourd'hui de certaines réalisations, en dépit de moyens surtout financiers insuffisants, il y a lieu de faire remarquer que le chemin est long et beaucoup reste à faire pour assurer réellement un développement du secteur halieutique dans la zone COMHAFAT.

Sur la base des recommandations dégagées lors de la 6^{ème} session tenue du 12 au 14 juillet 2005 à Rabat, un programme a été établi par le Secrétariat permanent en concertation étroite avec la Présidence en exercice, le pays rapporteur et les autres experts membres du Bureau. Le Secrétariat permanent, en tant qu'organe exécutif de la COMHAFAT, a le plaisir de présenter à cette auguste assemblée les principales actions entreprises depuis la 6^{ème} session.

●●● ACTIVITES D'ORDRE TECHNIQUE ET ORGANISATIONNEL ●●●

Il est à rappeler que ce genre d'activités nécessite du temps, des moyens humains, matériels et financiers.

1) Organisation d'une première réunion de concertation tenue au siège du Secrétariat Permanent le 11 février 2006 entre la Présidence et le Secrétariat Permanent de la COMHAFAT. Lors de cette réunion, des actions ont été identifiées et un chronogramme d'exécution durant l'année 2006 – 2007 a été élaboré.

Ce chronogramme a fait l'objet d'une plateforme de discussions lors des travaux de la 6^{ème} réunion du Bureau tenue les 19 – 21 juin 2006, à Abidjan.

2) Organisation de la réunion restreinte des Experts membres du Bureau à Lomé, les 30 et 31 mars 2006. Les travaux de cette réunion ont abouti principalement à la finalisation du chronogramme précité.

3) Organisation de la 3^{ème} réunion du RAFISMER à Luanda les 17 et 18 avril 2006, dont le but est d'élaborer le programme stratégique duquel devrait découler le plan d'action du Bureau.

4) Organisation du symposium sur la gestion durable des ressources halieutiques dans la Côte Ouest Africaine, tenue à Agadir, Maroc, les 16, 17 et 18 mai 2006. Les résultats des travaux menés par un panel d'Experts représentant les Etats membres de la COMHAFAT et les Pays observateurs, dont le Japon et le Mali, se sont traduits par des suggestions et recommandations en matière de recherche, de formation et de l'utilisation durable des ressources marines.

5) Organisation de la 6^{ème} réunion du Bureau de la COMHAFAT tenue du 19 au 21 juillet 2006, à Abidjan. Lors de cette réunion, certaines questions qui revêtent une importance capitale dans la perspective d'avenir de notre organisation, ont été profondément analysées et soumises à cette Session pour qu'elles soient enfin concrétisées.

6) Organisation d'une seconde réunion de concertation entre la Présidence et le Secrétariat permanent tenue au siège du Secrétariat du 17 au 20 décembre 2006.

7) Organisation, en Collaboration avec le Bureau de REFMA sur la sécurité Maritime et le Sauvetage des vies Humaines, à nouadhibou, les 17-18 Avril 2007.

8) Organisation d'une troisième réunion de concertation entre la Présidence et le Secrétariat permanent tenue au siège du Secrétariat du 22 au 26 avril 2007.

9) Organisation d'une réunion des Experts membres du Bureau tenue à Abidjan du 28 au 29 juin 2007.

10) Elaboration et reproduction, en collaboration avec le Bureau du RAFISMER, d'un manuel et poster de poissons pélagiques dans la Côte Ouest Africaine.

11) Elaboration et reproduction des actes de la 6^{ème} Session de Rabat 12-14 juillet 2005 sur papier et support informatique (CD).

12) Elaboration et reproduction des actes de la 6^{ème} réunion du Bureau tenue à Abidjan les 19-21 juin 2006.

13) Elaboration et reproduction d'un bulletin d'information.

●●●● DIFFUSION D'INFORMATION ENTRE ETATS MEMBRES ●●●●

En dépit des difficultés de communication rencontrées au niveau des points focaux, la diffusion des rapports et d'autres documents afférents aux activités de la Conférence, a été assurée auprès des départements des pêches des Etats membres de la COMHAFAT.

**Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,**

Nous sommes conscients que notre organisation ne pourra répondre aux attentes et besoins communs de nos populations respectives sans que les efforts ne soient conjugués par ses Etats membres dans un esprit de coopération halieutique régionale.

La zone COMHAFAT est confrontée à de multiples obstacles qui entravent la marche de développement durable du secteur pêche. De telles entraves se traduisent par des problématiques enregistrées à des échelles diverses tant au niveau de la gestion, que de la formation, de la surveillance et contrôle des pêches illicites, du commerce de nos produits de pêche sur le marché mondial, et j'en passe.

Usons alors de notre organisation pour des actions nobles au service de nos générations présentes et futures, qui seront fières de nos compétences, tant enviabiles à l'échelle internationale.

Agissons en Africains comme nos ancêtres le faisaient dans leur temps en vouant respect au poisson parcequ'il faisait vivre des millions de foyers.

Si nous nous sommes rencontrés aujourd'hui dans cette magnifique ville d'Abidjan, c'est pour saisir cette opportunité qui nous est offerte pour tracer les perspectives d'avenir de la COMHAFAT, pour mieux la maintenir jalousement en signe de solidarité spécifiquement africaine, dans le respect non seulement du droit de la mer, mais aussi du droit à la mer.

**Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,**

Permettez-moi de saluer respectueusement le Gouvernement et le Peuple ivoirien pour l'hospitalité légendaire et chaleureuse dont tous les participants ont fait l'objet.

Je félicite très sincèrement tous les membres du Comité d'organisation, et à leur tête Dr Djobo, Directeur des ressources halieutiques, pour tous les efforts déployés durant des mois jour pour jour, en nous offrant aujourd'hui toutes les conditions plus que favorables pour réussir pleinement nos travaux.

Pour ma part, en ma qualité de Secrétaire permanent, je m'adresse à vous distingués délégués et chers collègues, vous affirmant l'entière disponibilité du Secrétariat permanent de la COMHAFAT qui ne ménage aucun effort pour mener fidèlement à bien toutes actions nobles au service de nos pays respectifs.

La réunion des Ministres qui aura lieu dans deux jours, le 27 juillet attend en toute confiance et sérénité les résultats de nos travaux auxquels nous souhaitons plein succès.

**Vive la solidarité africaine
Vive la COMHAFAT**

Je vous remercie pour votre aimable attention.

●●●● RAPPORT D'ACTIVITE DU REFMA ●●●●
PRESENTE PAR MONSIEUR BRAHIM BOUDINAR
PRESIDENT DU REFMA

Monsieur le président,
Monsieur le secrétaire permanent de la COMHAFAT,
Messieurs les représentants des organisations internationales, régionales et sous régionales,
Honorables experts,
Mesdames et messieurs,

Permettez moi de saisir cette occasion, pour exprimer au nom des membres du REFMA et en mon nom personnel, la profonde gratitude, et adresser les vifs remerciements au président en exercice et au secrétaire permanent de la COMHAFAT qui ont bien voulu inviter le REFMA afin qu'il puisse vous informer sur ses activités, ses réalisations et ses contraintes.

C'est Lors de la 5^{ème} session de la COMHAFAT tenue à Libreville, en octobre 2001, que la Conférence a adopté le projet des statuts du Regroupement, et a confirmé la composition des membres du bureau. La Conférence a également invité tous les Etats membres de la COMHAFAT disposant ou désirant avoir une structure de formation maritime, à adhérer audit Regroupement.

Le Royaume du Maroc, en sa qualité de président de ce regroupement, a organisé la 1^{ère} réunion du Bureau en mai 2002 à l'Institut Spécialisé de Technologie des Pêches Maritimes (ISTPM) d'Agadir.

Par la suite deux autres réunions du Bureau ont été tenues respectivement à Nouadhibou (Mauritanie) et à Conakry (Guinée), à l'issue des quelles le bureau a identifié, après un diagnostic de la situation de la formation maritime dans les pays de la COMHAFAT, un plan d'orientation, qui a été approuvé lors de la deuxième assemblée générale tenue à Dakar en mai 2003.

Après examen des fiches de projets parvenus au Secrétariat Général, et eu égard au plan d'orientations, un plan d'action triennal couvrant la période 2006-2008 a été finalisé aux termes de la septième réunion tenue à Nouadhibou (Mauritanie) en Décembre 2005.

Ce plan aux axes multiples, se veut un soutien aux politiques de formation et de valorisation des ressources humaines, dans l'optique d'un développement durable et harmonieux du secteur des pêches, dans les pays membres de la Conférence Ministérielle Halieutique sur la Coopération entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique (COMHAFAT).

Monsieur le président,
Mesdames et messieurs,

La première phase de la mission de notre bureau, a portée sur les opérations d'élaboration des statuts et du règlement intérieur, de constitution du bureau, du diagnostic, d'identification des axes d'orientation et des objectifs, de synthèse des requêtes parvenues de l'ensemble des membres et de planification des thèmes retenues,

Cette phase a soulevé le long de du parcours de notre organisation de multiples contraintes notamment d'ordres financiers.

En effet, le REFMA n'a bénéficié d'aucune assistance ou aide lui permettant de s'acquitter convenablement de cette première tâche.

Mais la remarquable adhésion et la clairvoyance de ses membres du bureau ainsi que leur forte croyance à l'importance de la dimension humaine en tant que principal levier d'action pour tout projet de développement socioéconomique, a fait que ces derniers se sont déterminés à mener à bien cette noble mission avec tout le sacrifice nécessaire.

Je saisis cette opportunité pour rendre hommage à Messieurs abidyne ould Mayef et Babana Ould yahia, respectivement, ancien et actuel directeur de l'Ecole National de l'Enseignement et des pêches de Nouadhibou en Mauritanie, et à monsieur Alioune Abi Taleb Nguer, directeur de l'Ecole National de la Formation Maritime de Dakar au Sénégal qui ont fait preuve de beaucoup de persévérance et ont travaillé avec abnégation pour le maintien en équilibre de nôtre organisation lors de son démarrage et assurer sa pérennité.

**Monsieur le président,
Mesdames et messieurs,**

Actuellement, nous sommes en phase de mise en œuvre de notre plan d'action. Les premières opérations ont été soldées avec beaucoup de succès. A ce sujet nous adressons notre profonde gratitude à l'Ecole nationale de l'Enseignement Maritime de Nouadhibou, Au royaume du Maroc, à l'Institut Canarien des Sciences de la Mer, et au secrétariat permanent de la COMHAFAT, pour leur précieux soutien et leur parfaite assistance.

En vue de continuer dans cette dynamique, et de poursuivre les réalisations des différentes actions prévues dans son plan d'action, résultat des différents besoins spécifiques au secteur des pêches et à la hauteur des ambitions de ses membres, le REFMA fonde beaucoup d'espoir sur l'assistance de la COMHAFAT, et celle des bailleurs de fonds.

**Monsieur le président,
Mesdames et messieurs,**

C'est au prix de la conjugaison de nos efforts au sein de ce Regroupement que la formation maritime responsable dans nos Etats, sera non pas un simple slogan dans nos politiques sectorielles, mais une réalité porteuse d'un véritable espoir pour les générations présentes et futures.

Je vous remercie.

●●●● RAPPORT D'ACTIVITES DU RAFISMER ●●●●
PRESENTE PAR MONSIEUR ABDELATIF BERRAHO
PRESIDENT DU RAFISMER

C'est pour moi un grand honneur de prendre la parole devant votre auguste Assemblée au nom du réseau Africain des Instituts de Recherche Halieutiques et des Sciences de la Mer (RAFISMER), pour vous présenter un bref et succinct compte rendu sur l'évolution de notre jeune réseau et sur ses activités.

En effet, comme vous le savez, le RAFISMER a vu le jour en février 2003 à Casablanca (Maroc) conformément à la recommandation des Ministres de la Conférence et grâce à l'appui financier de la France, que son Gouvernement soit vivement remercié.

Depuis la date de création du RAFISMER, plusieurs activités ont été menées, j'en citerai :

- la première réunion en juillet 2003 à Casablanca, qui a permis l'élection du Bureau du Réseau.
- La deuxième réunion du Bureau, à Douala (Cameroun) en juillet 2004 qui a permis notamment, l'adoption définitive du statut du RAFISMER qui entre temps, été déposé auprès des autorités de la ville de Casablanca, conformément aux vœux des membres du réseau, de confier son Secrétariat à l'Institut National de Recherche Halieutiques (INRH), dont le siège est à Casablanca ;
- La troisième réunion du Bureau, en avril 2006 à Luanda (Angola), au cours de laquelle, a été présenté et discuté un projet de programme stratégique du RAFISMER, basé sur l'identification et l'inventaire des stocks prioritaires. Ce projet a été préparé par un consultant africain.

Comme vous pouvez le constater, le choix des lieux de ces réunions, n'a pas été effectué au hasard, mais a répondu au critère de trouver un équilibre entre les sous régions écologiques d'une part, et sur le plan linguistique d'autre part.

C'est dans cet esprit, qu'il a été décidé à Luanda, que la quatrième réunion du Réseau ait lieu dans un pays anglophone de la région nord du Golfe de Guinée. Le Bureau est dans l'attente de recevoir une invitation de l'un des pays répondant à ce critère.

D'autre part, le RAFISMER a contribué, de concert avec le Secrétariat Permanent de la COMHAFAT, à la réalisation de documents techniques et vulgarisation, notamment :

le répertoire des Instituts de recherche halieutiques et des sciences de la mer ainsi que celui des points focaux du réseau;

3 manuels de vulgarisation accompagnés d'un CD Rom interactif et d'un poster; le premier sur les crustacés et les céphalopodes, le deuxième sur les espèces pélagiques et le troisième sur les poissons démersaux de la côte Atlantique Africaine,

En recommandant la mise en place d'un réseau des structures de recherche de la région COMHAFAT, les autorités des pays membres ont voulu à travers cette initiative:

- renforcer la coopération dans le domaine de la recherche scientifique appliquée au secteur halieutique;
- mettre à niveau la recherche halieutique au niveau de la région COMHAFAT, à travers une formation ciblée dans le cadre d'une solidarité agissante, permettant l'utilisation optimale des ressources humaines et des équipements scientifiques, techniques et navals existant dans la région;
- disposer à terme, de connaissances suffisantes sur les écosystèmes marins et les stocks et constituer des bases de données permettant notamment, d'obtenir des indicateurs biologiques, technologiques et socio-économiques, indispensables à la prise de décision en matière de gestion des ressources halieutiques,

pour ce faire, un inventaire exhaustif de la recherche halieutique au niveau de région COMHAFAT, s'avère indispensable et primordial.

A cet effet, la réunion de Luanda a recommandé fortement l'organisation d'un atelier qui aurait pour mission de:

- Etablir un répertoire des chercheurs, techniciens et experts de la région COMHAFAT.



LISTE DES PARTICIPANTS

ETATS MEMBRES**•••• ANGOLA ••••****M. PEDRO JOÃO ANTÓNIO**

Vice Ministre des Pêches

M. DIELOBAKA NDOMBELE,

Directeur des Relations Internationales, Ministère des Pêches.

GSM: (224) 2 923 333 663

Email: intercombio-director@angola-minpescas.com

Mme Antonia Dolores Silvester Rosario

Ministère des pêches

•••• BENIN ••••**M. Henri Medrid**

Chargé d'affaires à l'ambassade du Bénin en Cote d'Ivoire

Mme Catherine K.H. HOUNKPE

Directrice des Pêches

GSM: (229) 90 01 61 02

Email: c_hounwanou@yahoo.fr

M. SIDI Latifou,

Conseiller technique de l'Elevage et la Pêche

GSM: (229) 30 10 87 / 30 04 96

Email: sidilatif@yahoo.fr

•••• CAMEROUN ••••**Dr. ABOUBAKAR SARKI**

Ministre des Pêches et des Industries Animales

GSM: (237) 222 37 75

Dr. BABA MALLOUM Ousman,

Directeur des Pêches et de l'Aquaculture

GSM: (237) 31 60 49

Email: bmalloum@yahoo.fr

dirpec2000@yahoo.fr

Dr. SANZHIE BOKALLY Jean - Jacques Raymond,

Secrétaire Exécutif de la Caisse de Développement de la Pêche Maritime

GSM: 237 7884563

FAX: 237 9973408

•••• CAP VERT ••••**M. Oscar David Fonseca Melicio,**

Président de l'Institut National pour le Développement des Pêches

GSM: (238)232 13 70

Email: omelicio@yahoo.com

ETATS MEMBRES

•••• CÔTE D'IVOIRE ••••

Dr. DOUATI Alphonse

Ministre de la Production Animale et des Ressources Halieutiques

Dr. DJOBO Anvra Jeanson, Directeur des Productions Halieutiques

GSM: (225) 07 93 03 44

Email: jeanson_7hotmail.com

M. BAMBA Vakaramoko

Conseiller Technique Pêche

GSM: (225) 07 09 07 17

Email: vakaramokob@yahoo.fr

M. SHEP Helguilé

Sous Directeur des Pêches Maritimes et Lagunaires

GSM: (225) 21 35 63 15

Email: shelguile@yahoo.fr

•••• GABON ••••

M. Dominique MOUELE,

Conseiller Technique chargé des Pêches

GSM: (241) 06 23 75 18

Email: dgpa@internetgabon.net

M. Jean AMPARI,

Directeur de la Réglementation.

Email: jean.ampari@poste.net

•••• GHANA ••••

M. Emmanuel M. QUAYE

chef Director of Ministry of Fisheries

GSM: (233) 21 66 55 02

M. Samuel NI KPAKPA Quaatay,

Deputy Director of Fisheries

GSM: (233) 222 023 46

Email: samquaatay@yahoo.com

•••• GAMBIE ••••

M. Yankuba Touray

Secretary of state

Department of Fisheries and Water Resources

GSM: (220) 9960 234

M. Nfamara Dampha,

Assistant Director

Email: jerro@qanet.gm

ETATS MEMBRES

•••• GUINEE CONAKRY ••••

M. Mohamed YOULA

Ministre de la Pêche et de l'Aquaculture.

M. Ibrahima Sory SYLLA,

Directeur National de la Pêche Maritime.

GSM: (224) 41 52 28 / 26 07 34

Email: isorel2005@yahoo.fr

M. Nabi Souleymane BANGOURA,

Conseiller

Email: bangouranabis@yahoo.fr

•••• MAROC ••••

M. TARMIDI Mohammed,

Secrétaire Général du Département des pêches Maritimes,
Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes

M. BENABBOU Abdelouahed

Directeur de la Coopération et des Affaires Juridiques

Département des Pêches Maritimes

GSM: (212) 37 68 81 95

Email: benabbou@mpm.gov.ma

M. RAFIKY Abdelkebir

Chef de la Division de la Formation Maritime Initiale

Département des Pêches Maritimes

Email: rafiky@mpm.gov.ma

M. EL AROUSSI Mohamed Yassine

Chef de service de la Coopération Bilatérale

Email: elaroussi@mpm.gov.ma

M ALJ ABDELLAH

Représentant AMASCOP,

TEL: 212 28849100

FAX: 212 28 20 43 41

EL GOURCHI MOUSSA

M SMIRES ABDELMAJID

Président de la Fédération Nationale des Associations des
Armateurs à la Pêche au Maroc

TEL: 212 28225551/61

M ALALOU MOHAMED

Président de l'Association ABDA des Armateurs
à la pêche au chalut à Safi

M NAJAH AHMED

Président APROMER

TEL: 212 22243286

FAX: 212 22 24 60 30

ETATS MEMBRES

•••• MAURITANIE ••••

M Hassan SOUMARE

Ministre des Pêches
FAX: 222 5253146
GSM: 2226972794

M. Mohamedine Fall Ould Abdi,

Conseiller Technique du Ministre Chargé des Pêches
Email: mfabdi@peches.gov.mr
FAX: 222 5291339
GSM: 222 6580375

M. Mohamed Ould Abidine Ould MAYIF,

Directeur de l'Aménagement des Ressources et de l'Océanographie (DARO).
Email: mamayif@yahoo.fr

M. Mohamed El Hafet Ould EJIWEN,

Directeur de la Pêche Industrielle (DPI)
GSM: (222) 525 88 52
Email: hafedhejiwen@yahoo.fr

•••• NAMIBIE ••••

M. Kilus Nguvauva

Vice Minister of Fisheries and Marine Ressources

Peter Amutenya

Director : Operations, Ministry of Fisheries and Maritime Ressources
Tel: (264-61) 2053116
FAX: (264-61) 240 412
Email: pamutenya@mfmr.gov.ma

•••• RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO ••••

M Gayo LEMBA

Directeur des Pêches

M. BASUBI ISHIKITILO

Coordonnateur National de Service National de Promotion et du Développement de la Pêche (SENADEP)
GSM: 998922027
Email: Basubi-ishikitilo@yahoo.fr

•••• SAO TOME ET PRINCIPE ••••

Mme Aida D'Almeida,

Directrice Général de la Pêche
Email: aidadalmeida@yahoo.com.br

Mme Maria Manuela Bandeira,

Chef de Département de la Recherche
GSM: 90 75 18 / 22 20 91
Email: manuelabandeira@hotmail.com

ETATS MEMBRES

•••• SENEGAL ••••

M. Souleymane Ndéné Ndiaye

Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie Maritime.

Mme Ndéye Tické DIOP

Directeur des Pêches Maritimes

GSM: (221) 823 0 137

Email: ntdiop@sentoo.sn

M. Dame MBOUP,

Directeur de la Protection et de la Surveillance des Pêches

GSM: (221) 644 71 53

Email: dsp@dirgmail.com

•••• SIERRA LEONE ••••

M. Winston B Gbondo,

Assistant Director

Email: wbgbond@yahoo.com

M. Tommy D. K. Taylor,

Principal Fisheries Officer

Email: tdkaylor@yahoo.com

•••• TOGO ••••

Dr. BATAWUI Komla Batasse,

Directeur de l'Elevage et de la Pêche

M. SEDZRO Kossi Maxoe,

Ingénieur Agronome, Statisticien des Pêches.

GSM: (228) 221 34 70

Email: peche@laposte.tg

**ORGANISATIONS ET ORGANISMES INTERNATIONAUX,
REGIONAUX ET SOUS REGIONAUX****•••• FAO ••••****M.GUEYE NDIAGA**

Chef de service des institutions internationales et de liaison
Département des Pêches
Via delle terme de caracalla - Rome - Italie
Tél: (39) 06 570 52 847
Fax: (39) 06 570 56 500
E-mail:Ndiaga.Gueye@fao.org

•••• BANQUE MONDIALE ••••**M. Patrice TALLA**

Département juridique
Email: ptallakoukam@worldbank.org

•••• OFCF ••••**M. YOSHIHIRO Takagi**

Special Advisor

SANKAIDO BLDG

9 - 13, AKASAKA 1, MINATO - KU, TOKYO
107 - 0052 JAPAN
Email : tagagi@ofcf.or.jp

•••• JAPAN TUNA Cooperative ••••**Mr. SHinba Fukuda**

Deputy Director
International Division
Email: fukuda@japantunan.or.jp

Mr. Masaaki Nakamura

Advisor

•••• INFOPECHE ••••**Dr. TALL Amadou**

Directeur Infopêche
Tel: (225) 20 21 31 98
Email : amadou.tall@gmail.com

•••• COPACE ••••**M. JALLOW ALHAJI M.**

Fonctionnaire Principal des Pêches
Bureau Régional de la FAO pour l'Afrique
BP GP 1628 - Accra- Ghana
Tél: (233) 21 - 675000
Fax : (233) 21-66 84 27
Email: Alhaji.allow@fao.org

ORGANISATIONS ET ORGANISMES INTERNATIONAUX, REGIONAUX ET SOUS REGIONAUX

•••• CSRP ••••

M.KANE CIRE Amadou

Secrétaire Permanent
Tél: (221) 264 04 75
Email: crsp@sentoo.sn

M. HACHIM Ayoubi

Email: hachim.elayoubi@voila.fr

•••• CPCO ••••

M. DEDI Nadjé Séraphin

Secrétaire Général
Email: dphci@yahoo.fr

•••• UEMOA ••••

M. SONHAYE Adow Séibou

Email : assonhaye@uemoa.int

•••• AFIEX ••••

M. SENTISSI EL IDRISSE Hassan

Président
GSM: (212) 61 13 43 50
Email: radiholding@iam.net.ma

PAYS OBSERVATEURS

•••• Mali ••••

Son Excellence Mr Oumar Ibrahima TOURE

Ministre de l'Elevage et de la Pêche

•••• Japon ••••

M Yamashita Jun

Directeur Général du Département de la Gestion des Ressources
Ministère de l'Agriculture, des Forêts et des pêches

•••• UNION EUROPEENNE ••••

Donatella FABRIZIO

Email: fabrizio.donatella@ec.europa.eu

M. VERGINE JEAN PIERRE

Email: jean-pierre.vergine@ec.europa.eu

•••• IFREMER ••••

M. DINTHEER Christian

Email: Christian.dintheer@ifremer.fr

RÉSEAUX DE LA COMHAFAT

•••• REFMA ••••

BOUDINAR BRAHIM

Directeur de l'Institut Spécialisé de Technologie des Pêches Maritimes
Département des Pêches Maritimes
ISTPM - Agdir (Maroc)
TEL: (212) 82 84 41 70
Fax: (212) 82 84 58 58
Email : Brahim_boudinan@mpm.gov.ma

•••• RAFISMER ••••

Dr. BERRAHO ABDELLATIF

Directeur Général de l'Institut National de Recherche Halieutique
(INRH) & Président du RAFISMER
Institut National de Recherche Halieutique (INRH) - Maroc
2 Rue Tiznit - Casablanca
Tél: (212) 22 29 73 29
Fax: 212) 22 26 69 67
Email: berraho@inrh.org.ma

EL AHDAL MOHAMMED

Chef de Service de la Diffusion de l'Information, chargé de la coordination entre la COMHAFAT
et le Institut National de Recherche Halieutique (INRH) - Maroc
2 Rue Tiznit - Casablanca
Tél: (212) 22 20 08 49
Fax: (212) 22 26 69 67
Email: elahdal@inrh.org.ma

M. TALEB Said

Chef de division de la Coopération
GSM: (212) 22297329
Email: taleb@inrh.org.ma

SECRETARIAT PERMANENT DE LA COMHAFAT

M .AMAR DAMANI

Secrétaire Permanent de la COMHAFAT
Cite administrative, Haut Agdal, Rabat
Tél: (212) 37688328/30
GSM: (212) 62189215
Fax: (212) 37688329
Email: dahmani@mpm.gov.ma

Mme RAHMANI FATIMA ZAHRA

Chargée de programme
Haut Agdal, BP 476 - Rabat
Tél: (212)37 68 83 31
Email: rahmani@mp.gov.ma

Mlle Karima CHOUKRANI

Rédactrice au Secrétariat Permanent
B.P.476, Nouvelle cité administrative
Rabat Maroc
Tél : (212)37 68 83 30
Fax : (212)3768 83 29
E-mail : Choukrani@mpm.gov.ma